goodfood

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE 2017

ET

CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS DE LA DIRECTION

Le 28 novembre 2017

GOODFOOD MARKET CORP.

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE 2017

Montréal (Québec), le 28 novembre 2017

Avis est par les présentes donné qu'une assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires (l'« assemblée ») de Goodfood Market Corp. (la « Société ») aura lieu dans les bureaux de Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l., au 800 rue du Square-Victoria, bureau 3700, Montréal (Québec) Canada, le jeudi 11 janvier 2018, à 11 h (heure de Montréal), aux fins suivantes :

1. recevoir les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 août 2017 et le rapport des auditeurs y afférent;

2. élire les administrateurs;

3. nommer les auditeurs et autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération;

4. autoriser, confirmer et approuver les nouveaux règlements administratifs généraux de la Société;

5. approuver le transfert du siège social de la Société au Québec;

6. traiter de toute autre question pouvant être valablement soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report.

La circulaire de sollicitation de procurations par la direction et le formulaire de procuration pour l'assemblée sont joints au présent avis.

Si vous ne prévoyez pas être présent en personne à l'assemblée, veuillez remplir, dater et signer le formulaire de procuration ci-joint et le retourner dans l'enveloppe ci-jointe ou par télécopieur. Il est également possible de voter sur Internet en suivant les directives indiquées sur le formulaire de procuration ci-joint.

Les procurations soumises par la poste, par télécopieur ou sur Internet doivent parvenir à notre agent des transferts, Fiducie TSX, au plus tard à 11 h (heure de Montréal), le mardi 9 janvier 2018. Les actionnaires qui ne peuvent respecter la date et l'heure limite de retour des procurations sur Internet peuvent soumettre un formulaire de procuration en format papier ou par télécopieur qui doit parvenir au secrétaire de la Société avant l'assemblée ou toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report.

Seules les personnes dont le nom figure dans le registre des actionnaires à la fermeture des bureaux le mardi 5 décembre 2017, ou leurs fondés de pouvoir, seront habilités à assister à l'assemblée et à y voter.

Par ordre du conseil d'administration,

(s) Neil Cuggy

Neil Cuggy
Chef de l'exploitation et chef des finances

CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS PAR LA DIRECTION

La présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction est fournie en lien avec la sollicitation de procurations par la direction de Goodfood Market Corp. (« nous », « Goodfood » et la « Société ») devant servir à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires (l'« assemblée ») de la Société qui sera tenue le jeudi 11 janvier 2018, et à toute reprise de cette assemblée en cas d'ajournement ou de report. Sauf indication contraire, les renseignements fournis dans la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction sont donnés en date du mardi 28 novembre 2017 et tous les montants qui y sont indiqués sont exprimés en dollars canadiens.

QUESTIONS RELATIVES AUX PROCURATIONS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU VOTE

Sollicitation de procurations

La sollicitation de procurations se fera principalement par la poste. Les procurations peuvent également être sollicitées par courriel, par téléphone ou en personne. Les employés, dirigeants, administrateurs ou mandataires de la Société solliciteront les procurations. La Société ne prévoit pas verser une quelconque rémunération pour la sollicitation des procurations et la Société prendra en charge toutes les dépenses qui s'y rattachent. La Société n'a pas retenu les services d'un tiers pour la sollicitation de procurations. Toutefois, si elle décidait de le faire, les honoraires payables à la personne qui fait la sollicitation devraient être modiques.

Nomination des fondés de pouvoir et révocation des procurations

Les fondés de pouvoir nommés par la direction de la Société dans le formulaire de procuration sont des administrateurs de la Société. **Chaque actionnaire a le droit de nommer une autre personne ou société de son choix, y compris une personne qui n'est pas actionnaire de la Société, pour le représenter et agir en son nom à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report, et il peut procéder ainsi en indiquant le nom de cet autre fondé de pouvoir dans l'espace prévu à cette fin dans le formulaire de procuration.** Le formulaire de procuration ou le vote sur Internet sont les seules options de vote pour les actionnaires voulant nommer une personne autre que les fondés de pouvoir nommés dans le formulaire de procuration.

La personne qui a donné une procuration peut la révoquer à tout moment tant qu'elle n'a pas été exercée. Il est possible de révoquer une procuration en transmettant un avis écrit au secrétaire de la Société en tout temps jusqu'au dernier jour inclusivement précédant le jour de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report. Les pouvoirs du fondé de pouvoir peuvent également être révoqués si l'actionnaire assiste en personne à l'assemblée et en fait la demande.

Les fondés de pouvoir dont les noms figurent sur le formulaire de procuration exerceront les droits de vote que confèrent toutes les actions à l'égard desquelles ils ont été nommés fondés de pouvoir conformément aux instructions qui leur ont été données dans le formulaire de procuration. **En l'absence d'un choix précis à l'égard d'une question devant faire l'objet**

d'un vote à l'assemblée ou si plus d'un choix est indiqué, les droits de vote afférents aux actions représentées par le formulaire de procuration seront exercés EN FAVEUR de cette question.

Le formulaire de procuration qui accompagne l'avis de convocation confère aux personnes qui y sont nommées un pouvoir discrétionnaire à l'égard de modifications aux questions énoncées dans l'avis de convocation à l'assemblée et à l'égard de toute autre question qui peut être dûment soumise à l'assemblée.

Procédures de notification et d'accès

La Société a choisi de ne pas avoir recours aux procédures de notification et d'accès en vertu de la législation applicable sur les valeurs mobilières pour transmettre les documents reliés aux procurations aux actionnaires inscrits et aux propriétaires véritables des actions ordinaires de la Société (les « actions ordinaires »).

Procédures de vote

Actionnaires inscrits

Vous êtes un « actionnaire inscrit » si vous avez un certificat d'actions ou qu'un avis du système d'inscription direct (SID) a été émis en votre nom et que, de ce fait, votre nom est indiqué dans le registre des actionnaires de Goodfood tenu par notre agent des transferts, Fiducie TSX.

Si vous êtes un actionnaire inscrit, vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos actions en assistant à l'assemblée en personne, en nommant quelqu'un d'autre en qualité de fondé de pouvoir pour assister à l'assemblée et exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires en votre nom, en remplissant votre formulaire de procuration et en le retournant par courrier, service de messagerie ou télécopieur conformément aux directives qui y sont indiquées, ou par Internet en visitant le site Web dont l'adresse est indiquée sur votre formulaire de procuration (veuillez vous reporter à votre numéro de contrôle indiqué sur votre formulaire de procuration) et en suivant les instructions de vote en ligne.

Actionnaires non inscrits (propriétaires véritables)

Vous êtes un « actionnaire non inscrit » ou un « propriétaire véritable » si vos actions sont détenues en votre nom par un intermédiaire ou un prête-nom (par ex., une banque, une société de fiducie, un courtier en valeurs mobilières, une chambre de compensation ou une autre institution).

En vertu de la législation applicable sur les valeurs mobilières, un propriétaire véritable de titres est un « propriétaire véritable non opposé » (ou un « PVNO ») si ce propriétaire véritable a donné ou est réputé avoir donné des instructions à l'intermédiaire détenant les titres pour le compte du propriétaire véritable selon lesquelles il ne s'oppose pas à la divulgation par cet intermédiaire des renseignements sur la propriété véritable conformément à ladite législation, et un propriétaire véritable est un « propriétaire véritable opposé » (ou « PVO ») si ce dernier a donné ou est réputé avoir donné des instructions selon lesquelles il s'oppose à une telle divulgation.

Si vous êtes un PVNO, la Société vous a envoyé directement ces documents, et vos noms et adresse ainsi que les renseignements concernant votre détention d'actions ordinaires ont été obtenus auprès de l'intermédiaire détenant les actions pour votre compte conformément à la législation applicable sur les valeurs mobilières. En choisissant de vous envoyer directement ces documents, la Société (et non l'intermédiaire détenant les titres en votre nom) a assumé la responsabilité (i) de vous remettre ces documents, et (ii) de suivre vos propres instructions de vote. Le formulaire d'instructions de vote transmis aux PVNO renferme les détails sur la manière d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires, y compris sur la manière d'assister à l'assemblée et d'y voter directement. Veuillez transmettre vos instructions de vote de la manière indiquée dans le formulaire d'instructions de vote qui vous a été remis.

Si vous êtes un PVO, votre intermédiaire ou son mandataire (comme Broadridge) vous a transmis ces documents, et votre intermédiaire est tenu de demander vos instructions sur la manière dont il doit exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires. La Société a convenu de payer les intermédiaires pour la livraison des documents reliés aux procurations et du formulaire d'instructions de vote connexe aux PVO. Le formulaire d'instructions de vote transmis à un PVO par l'intermédiaire ou son mandataire devrait renfermer les détails sur la manière d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires, y compris sur la manière d'assister à l'assemblée et d'y voter directement. Veuillez transmettre vos instructions de vote à votre intermédiaire suivant ce qui est indiqué dans le formulaire d'instructions de vote ci-joint.

Actions comportant droit de vote

Chaque porteur d'actions ordinaires a droit à une voix par action. Au 15 novembre 2017, 47 753 832 actions ordinaires étaient émises et en circulation. Seules les personnes dont le nom figure dans le registre des actions ordinaires à la fermeture des bureaux le mardi 5 décembre 2017 (la « date de clôture des registres »), ou leurs fondés de pouvoir, seront habilités à assister à l'assemblée et à y voter.

Les procurations soumises par la poste ou sur Internet doivent parvenir à Fiducie TSX, au plus tard à 11 h (heure de Montréal), le mardi 9 janvier 2018. Les actionnaires qui ne peuvent respecter la date limite de retour des procurations sur Internet peuvent soumettre un formulaire de procuration en format papier qui doit parvenir au secrétaire de la Société avant l'assemblée ou toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report. Veuillez noter que si vous êtes un PVO, votre intermédiaire devra recevoir vos instructions de vote suffisamment à l'avance de cette date pour lui permettre d'agir selon vos instructions avant une telle date. Voir « Procédures de vote – Actionnaires non inscrits (propriétaires véritables) ».

Actionnaires principaux

Le tableau qui suit contient le nom des personnes qui, au 15 novembre 2017, à notre connaissance, sont propriétaires véritables, directement ou indirectement, de titres comportant droit de vote conférant 10 % ou plus des droits de vote rattachés à une catégorie quelconque de nos titres comportant droit de vote, ou exercent une emprise sur de tels titres.

Nom de l'actionnaire	Nombre d'actions ordinaires	% de la totalité des droits de vote
Jonathan Ferrari[1]	11 487 565[2]	24,1 %
Neil Cuggy[3]	11 487 565[4]	24,1 %
Hamnett Hill[5]	8 033 571[6]	16,8 %

1. Jonathan Ferrari est le président du conseil, président et chef de la direction de la Société.
2. Jonathan Ferrari est le propriétaire véritable de ces actions ordinaires, dont 1 487 565 actions ordinaires sont immatriculées en son nom et 10 000 000 d'actions ordinaires sont immatriculées au nom de 10259209 Canada Inc. M. Ferrari exerce une emprise sur les actions ordinaires détenues par 10259209 Canada Inc.
3. Neil Cuggy est le chef de l'exploitation et chef des finances de la Société.
4. Neil Cuggy est le propriétaire véritable de ces actions ordinaires, dont 1 487 565 actions ordinaires sont immatriculées en son nom et 10 000 000 d'actions ordinaires sont immatriculées au nom de 10259136 Canada Inc. M. Cuggy exerce une emprise sur les actions ordinaires détenues par 10259136 Canada Inc.
5. Hamnett Hill est un administrateur de la Société.
6. edō Capital Inc. est propriétaire inscrit de 8 033 571 actions ordinaires. M. Hill exerce une emprise sur les actions ordinaires détenues par edō Capital Inc.

POINTS À L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour de l'assemblée des actionnaires sont les suivants :

1. Présentation des états financiers audités consolidés

Les états financiers audités consolidés de la Société pour l'exercice terminé le 31 août 2017 (l'« exercice 2017 ») et le rapport des auditeurs y afférent seront présentés à l'assemblée sans toutefois faire l'objet d'un vote.

2. Élection des administrateurs

Cinq administrateurs doivent être élus pour un mandat se terminant à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que leur successeur soit élu ou nommé. Chacune des personnes présentées à la rubrique « Candidats proposés aux postes d'administrateurs » dans la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction a été nommée en tant que candidat à un poste d'administrateur de la Société et chaque candidat a convenu d'agir en cette qualité s'il était élu.

Sauf directive contraire des actionnaires, les personnes nommées en tant que fondés de pouvoir dans le formulaire de procuration entendent exercer les droits de vote représentés par la procuration à l'assemblée <u>EN FAVEUR</u> de l'élection à titre d'administrateurs des cinq personnes nommées dans la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction.

3. Nomination des auditeurs

Le conseil d'administration recommande la nomination de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, à titre d'auditeurs de la Société jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce qu'un successeur soit nommé. KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. a été nommé pour la première fois comme auditeur de Goodfood Market Inc., le prédécesseur de la Société, le 18 mars 2017 et est devenue auditeur de la Société avec prise d'effet après la clôture de la prise de contrôle inversée de Mira VII Acquisition Corp. par Goodfood Market Inc. le 1er juin 2017 (la « prise de contrôle inversée »).

Sauf directive contraire des actionnaires, les personnes nommées en tant que fondés de pouvoir dans le formulaire de procuration entendent exercer les droits de vote représentés par la procuration à l'assemblée <u>EN FAVEUR</u> de la nomination de KPMG s.r.l./ S.E.N.C.R.L. à titre d'auditeurs et de l'autorisation pour les administrateurs de déterminer leur rémunération.

4. Autorisation, confirmation et approbation des règlements administratifs de la Société

À l'assemblée, les actionnaires seront appelés à examiner et, s'ils le jugent souhaitable, à adopter une résolution dont le texte figure à l'annexe C de la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction, qui confirme l'abrogation de l'ancien Règlement administratif n° 1

et approuve et confirme les nouveaux règlements administratifs généraux (les « règlements administratifs en vertu de la LCSA ») (la « résolution sur les règlements administratifs »).

Pour être adoptée, la résolution doit être approuvée par la majorité des voix exprimées par les actionnaires de la Société, qui sont présents en personne ou représentés par procuration à l'assemblée.

Les règlements administratifs en vertu de la LCSA sont reproduits en tant qu'Annexe D à la présente circulaire. Les règlements administratifs en vertu de la LCSA ont été adoptés le 28 novembre 2017 par le conseil d'administration suite à la prorogation de la Société, laquelle est passée d'une société régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) (la « LSAO ») à une société régie par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA ») qui a eu lieu le 31 août 2017 (la « prorogation »). À l'exception de l'ajout des dispositions qui prévoient (i) la remise d'un préavis relativement à la nomination des administrateurs (les « dispositions en matière de préavis »), et (ii) l'octroi d'une voix prépondérante au président d'une réunion du conseil d'administration en cas d'égalité des voix à cette réunion du conseil d'administration, les nouveaux règlements administratifs en vertu de la LCSA sont sensiblement équivalents à l'ancien Règlement administratif n° 1 de la Société, lequel a été modifié pour tenir compte des différences entre la LSAO et la LCSA. Les différences entre la LSAO et la LCSA sont décrites plus amplement dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction datée du 12 avril 2017 émise par le prédécesseur de la Société dans le cadre de la prise de contrôle inversée.

Les dispositions en matière de préavis incluses dans les règlements administratifs en vertu de la LCSA prévoient, entre autres, que les actionnaires doivent déposer un avis relativement à la nomination d'un administrateur dans un certain délai avant toute assemblée annuelle ou extraordinaire des actionnaires au cours de laquelle les administrateurs doivent être élus ainsi que tous les renseignements que l'actionnaire doit inclure dans cet avis pour qu'il soit valide. Les dispositions en matière de préavis permettent à la Société d'être avisée dans un délai suffisamment à l'avance des nominations des administrateurs et de recevoir suffisamment de renseignements à leur égard. La Société sera alors en mesure d'évaluer les compétences des candidats proposés et leur caractère convenable à titre d'administrateur, permettant ainsi à l'assemblée de se dérouler de manière ordonnée et efficace.

Conformément aux règles de la LCSA et de la TSX, pour être adoptée, la résolution doit être approuvée par la majorité des voix exprimées par les actionnaires de la Société, qui sont présents en personne ou représentés par procuration à l'assemblée.

Sauf directive contraire des actionnaires, les personnes nommées en tant que fondés de pouvoir dans le formulaire de procuration entendent exercer les droits de vote représentés par la procuration à l'assemblée <u>EN FAVEUR</u> de l'autorisation, de la confirmation et de l'approbation des règlements administratifs en vertu de la LCSA de la Société, le tout tel qu'il est indiqué dans la résolution jointe en tant qu'annexe C à la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction.

Si la résolution n'est pas adoptée à l'assemblée, les règlements de la Société tels qu'ils existaient avant la prorogation demeureront en vigueur.

5. Modification des statuts pour transférer le siège social de la Société au Québec

À l'assemblée, les actionnaires seront appelés à examiner et, s'ils le jugent souhaitable, adopter une résolution spéciale selon le modèle joint en tant qu'Annexe E à la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction qui approuve la modification des statuts de la Société pour transférer la province dans laquelle se situe le siège social de l'Ontario vers le Québec (le « transfert du siège social »). Mira VII Acquisition Corp., le prédécesseur de la Société, a été constituée en vertu de la LSAO, qui exige que les sociétés par actions maintiennent en permanence leur siège social en Ontario. Cependant, en raison de la prise de contrôle inversée et de la prorogation qui s'en est suivie, la Société est maintenant régie par la LCSA, qui prévoit que le siège social d'une société peut être situé dans toute province du Canada. En conséquence, le conseil d'administration estime qu'il servirait au mieux les intérêts de la Société de procéder au transfert du siège social de la Société dans la province où résident les membres de la direction et où se situe son principal établissement (la « résolution spéciale relative au siège social »).

Conformément aux règles de la LCSA et de la TSX, pour être adoptée, la résolution doit être approuvée par une majorité spéciale ($66\frac{2}{3}$ %) des voix exprimées par les actionnaires de la Société, qui sont présents en personne ou représentés par procuration à l'assemblée.

Sauf directive contraire des actionnaires, les personnes nommées en tant que fondés de pouvoir dans le formulaire de procuration entendent exercer les droits de vote représentés par la procuration à l'assemblée <u>EN FAVEUR</u> du transfert du siège social, le tout tel qu'il est indiqué dans la résolution jointe en tant qu'Annexe E à la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction.

Si la résolution n'est pas adoptée à l'assemblée, le siège social de la Société demeurera en Ontario.

6. Autres points à l'ordre du jour de l'assemblée

La direction de la Société n'est au courant d'aucune autre question devant être soumise à l'assemblée que celles indiquées dans l'avis de convocation.

CANDIDATS PROPOSÉS AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS

Renseignements sur les candidats proposés

Les personnes dont les noms figurent sur le formulaire de procuration ont l'intention de voter EN FAVEUR de l'élection, à titre d'administrateurs, de chacun des candidats proposés présentés ci-après. Le conseil d'administration a proposé chacun de ces candidats à l'élection en tant qu'administrateurs en fonction de la recommandation du comité de gouvernance, des ressources humaines et de la rémunération (le « comité GRHR »). Chaque administrateur élu demeurera en fonction jusqu'à l'assemblée annuelle des actionnaires suivante ou jusqu'à ce que son successeur soit dûment élu ou nommé, à moins que son poste ne devienne vacant plus tôt. En remplissant le formulaire de procuration, les actionnaires peuvent voter pour tous les administrateurs ou choisir de s'abstenir de voter à l'égard de certains ou de la totalité des administrateurs qui sont candidats aux postes d'administrateurs.

Nous avons adopté une politique sur le vote majoritaire aux termes de laquelle les formulaires de procuration visant l'assemblée des actionnaires au cours de laquelle les administrateurs doivent être élus, permettront à l'actionnaire de voter en faveur ou de s'abstenir d'exercer ses droits de vote à l'égard de chaque candidat individuel. Si, à l'égard d'un candidat donné, le nombre d'abstentions est supérieur au nombre de votes favorables, celui-ci sera considéré, aux fins de cette politique, ne pas avoir reçu la confiance et l'appui des actionnaires, même s'il a été dûment élu au sens du droit sur les sociétés. Une personne qui est élue à titre d'administrateur et qui est considérée, aux fins de cette politique, ne pas avoir reçu la confiance et l'appui des actionnaires doit immédiatement remettre sa démission à titre d'administrateur, laquelle entre en vigueur suite à son acceptation par le conseil d'administration. Le conseil d'administration examinera la démission et divulguera, par voie de communiqué de presse, s'il accepte ou non la démission, et les motifs qui justifient sa décision, au plus tard 90 jours après la date de l'assemblée des actionnaires au cours de laquelle l'administrateur n'a pas reçu la confiance et l'appui des actionnaires aux fins de la politique sur le vote majoritaire. Le conseil d'administration acceptera la démission sauf dans certains cas exceptionnels. Lorsqu'il examine s'il doit ou non accepter la démission, le conseil d'administration tiendra compte de tous les facteurs qu'il juge, à son entière discrétion, pertinents, notamment les raisons pour lesquelles les actionnaires se sont abstenus de voter en faveur de cet administrateur, les années de service et les compétences de l'administrateur qui a remis sa démission, l'apport de l'administrateur à la Société et les politiques de gouvernance de la Société.

Les tableaux qui suivent donnent des détails sur chacun des candidats proposés; leurs fonctions principales; leur province ou État et pays de résidence; leur âge; l'année au cours de laquelle ils ont été élus pour la première fois comme administrateurs de la Société; si les candidats sont indépendants de la Société ou reliés à celle-ci selon ce qu'aura établi le conseil d'administration; leur adhésion au conseil d'administration et à des comités et leur relevé de présence; leur mandat d'administrateur au sein d'autres sociétés ouvertes; le nombre d'actions ordinaires dont ils sont propriétaires véritables, directement ou indirectement, ou sur lesquelles ils exercent une emprise et le nombre d'options d'achat d'actions (les « options ») de la Société (voir « Rémunération des membres de la haute direction – Régime d'options d'achat d'actions »), tous les renseignements relatifs à la propriété des titres ayant été fournis par chacun des candidats en date du 15 novembre 2017; et si les candidats respectent les lignes directrices de la Société en matière de propriété des actions.

JONATHAN FERRARI

Jonathan Ferrari est le co-fondateur et président du conseil, président et chef de la direction de Goodfood Market Corp. Après avoir obtenu son baccalauréat (avec distinction) de l'Université McGill, M. Ferrari s'est joint à l'équipe de services de banque d'investissement de RBC à Montréal, conseillant des détaillants sur des fusions et acquisitions, des mobilisations de capitaux et des partenariats stratégiques. Il a cofondé MTL Capital, LLC, une société d'investissement entrepreneuriale fermée. M. Ferrari est natif de Montréal.

Québec (Canada) Âge : 29 Administrateur depuis 2017 Pourcentage de votes favorables en 2017 : 99,94 % Non indépendant	Membre du conseil d'administration et de comités	Présence aux réunions pour l'exercice 2017		Administrateur d'autres sociétés ouvertes
	Conseil d'administration (président)	3 de 3	100 %	-

Titres détenus			
Au	Actions ordinaires	Valeur marchande totale des titres	Respect de la cible sur la propriété des actions
15 nov. 2017	11 487 565[1]	22 285 876 $	Oui

Options détenues			
Date de l'octroi	Nombre	Prix d'exercice ($)	Total des options non exercées (Nbre)
1er juin 2017	50 000	2,00 $	50 000
23 août 2017	128 205	1,56 $	128 205

1. 1 487 565 actions ordinaires dont Jonathan Ferrari est propriétaire véritable et inscrit ainsi que 10 000 000 d'actions ordinaires dont 10259209 Canada Inc. est propriétaire inscrit. M. Ferrari exerce une emprise sur les actions ordinaires détenues par 10259209 Canada Inc.

NEIL CUGGY

Neil Cuggy est le co-fondateur et chef de l'exploitation et chef des finances de Goodfood Market Corp. Auparavant, M. Cuggy a notamment cofondé et dirigé une société d'investissement entrepreneuriale appelée MTL Capital, LLC, une société d'investissement entrepreneuriale fermée. Avant de fonder MTL Capital, M. Cuggy a travaillé dans la division Services de banque d'investissement de RBC Marchés des capitaux, où il a travaillé sur plusieurs fusions et acquisitions, financements par actions et financements par emprunts. Il est natif de Montréal et vient d'une famille d'entrepreneurs. Il a obtenu son baccalauréat en commerce spécialisé en gestion de placements de l'Université McGill (avec distinction).

Québec (Canada) Âge : 29 Administrateur depuis 2017 Pourcentage de votes favorables en 2017 : 99,94 % Non indépendant	Membre du conseil d'administration et de comités	Présence aux réunions pour l'exercice 2017		Administrateur d'autres sociétés ouvertes
	Conseil d'administration	3 de 3	100 %	-

Titres détenus			
Au	Actions ordinaires	Valeur marchande totale des titres	Respect de la cible sur la propriété des actions
15 nov. 2017	11 487 565[2]	22 285 876 $	Oui

Options détenues			
Date de l'octroi	Nombre	Prix d'exercice ($)	Total des options non exercées (Nbre)
1er juin 2017	50 000	2,00 $	50 000
23 août 2017	128 205	1,56 $	128 205

2. 1 487 565 actions ordinaires dont Neil Cuggy est propriétaire véritable et inscrit ainsi que 10 000 000 d'actions ordinaires dont 10259136 Canada Inc. est propriétaire inscrit. M. Cuggy exerce une emprise sur les actions ordinaires détenues par 10259136 Canada Inc.

HAMNETT HILL

Hamnett Hill est un administrateur de Goodfood Market Corp. et il se consacre depuis 25 ans à la création et la direction d'entreprises qui mettent la technologie au service des consommateurs. En tant que co-fondateur et chef de la direction de Smooch, M. Hamnett cherche à humaniser les relations entre les entreprises et les consommateurs en offrant aux entreprises et aux distributeurs de logiciels une messagerie entreprise-consommateur grâce à laquelle les consommateurs peuvent tenir des conversations enrichissantes par messagerie avec des entreprises, peu importe où ils se trouvent. M. Hill est aussi un investisseur providentiel actif en technologie, ayant investi dans des entreprises comme BlockStream, AppDirect et MixGenius (Landr.com). Il est administrateur de Humanitarian U, une université en ligne qui prépare des premiers répondants en cas de désastres humanitaires partout dans le monde, en collaboration avec des partenaires comme l'Organisation mondiale de la Santé. Mettant à profit sa passion pour l'alimentation et les systèmes alimentaires, M. Hill est le fondateur et directeur principal d'edō Capital, une société fermée de capital d'investissement dans des entreprises et des technologies du secteur alimentaire en démarrage et novatrices qui jouent un rôle dans un avenir plus sain et durable. Il est également président du conseil d'edō Foundation, un organisme de bienfaisance qui se consacre à la sensibilisation et à l'éducation sur les questions liées à l'alimentation durable. Les entreprises et les équipes de M. Hill ont reçu plusieurs prix, entre autres, le Profit 100 Fastest Growing Canadian Companies, Canada's 50 Best Managed Companies, Canada's Top 100 Employers, Canada's Top 40 Under 40 et Entrepreneur de l'année de Ernst & Young.

Québec (Canada)
Âge : 46
Administrateur depuis 2017
Pourcentage de votes favorables en 2017 : 99,94 %
Indépendant

Membre du conseil d'administration et de comités	Présence aux réunions pour l'exercice 2017		Administrateur d'autres sociétés ouvertes
Conseil d'administration	3 de 3	100 %	-
Comité d'audit	2 de 2	100 %	
Comité GRHR	2 de 2	100 %	

Titres détenus

Au	Actions ordinaires	Valeur marchande totale des titres	Respect de la cible sur la propriété des actions
15 nov. 2017	8 033 571[3]	15 585 128 $	Oui

Options détenues

Date de l'octroi	Nombre	Prix d'exercice ($)	Total des options non exercées (Nbre)
23 août 2017	25 000	1,56 $	25 000

3. 8 033 571 actions ordinaires dont edō Capital Inc. est propriétaire inscrit. M. Hill exerce une emprise sur les actions ordinaires détenues par edō Capital Inc.

GUY LEBLANC

Guy LeBlanc est un administrateur de Goodfood Market Corp. et comptable professionnel agréé. Il a travaillé pendant plus de 35 ans chez PricewaterhouseCoopers s.r.l., S.E.N.C.R.L, une société offrant des services spécialisés en certification, fiscalité, conseils et transactions. Il a agi comme associé directeur du bureau de Montréal de 2006 à 2015, et comme associé directeur du groupe Transaction au Canada de 2002 à 2006. Avant 2002, il a travaillé pour les groupes Services de vérification et certification, de conseils et de transactions de PwC. M. LeBlanc est un administrateur de Groupe Atis et de Groupe Meloche et était un administrateur du Groupe Canam Inc., société inscrite à la TSX jusqu'à sa privatisation en juin 2017. Il est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et a obtenu le titre de Fellow (FCPA). Il détient également le titre d'ICD.D de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Québec (Canada)
Âge : 61
Administrateur depuis 2017
Pourcentage de votes favorables en 2017 : 99,94 %
Indépendant

Membre du conseil d'administration et de comités	Présence aux réunions pour l'exercice 2017		Administrateur d'autres sociétés ouvertes
Conseil d'administration	3 de 3	100 %	-
Comité d'audit (président)	2 de 2	100 %	
Comité GRHR	2 de 2	100 %	

Titres détenus

Au	Actions ordinaires	Valeur marchande totale des titres	Respect de la cible sur la propriété des actions
15 nov. 2017	20 000	38 800 $	Non

Options détenues

Date de l'octroi	Nombre	Prix d'exercice ($)	Total des options non exercées (Nbre)
23 août 2017	25 000	1,56 $	25 000

DONALD OLDS

Donald Olds est un administrateur de Goodfood Market Corp. et le président et chef de la direction de l'Institut NEOMED depuis janvier 2017. Auparavant, il a été chef de l'exploitation de Telesta Therapeutics Inc., une société de biotechnologie cotée à la TSX, de 2014 à 2016. À ce titre, il était responsable des finances et des relations avec les investisseurs, des activités de fabrication, du développement des affaires, des ressources humaines et de la stratégie. En octobre 2016, il a piloté l'acquisition de Telesta par une autre grande société ouverte de biotechnologie. Avant de se joindre à Telesta, M. Olds était président et chef de la direction de Presagia Corp., une société fermée de développement de logiciels, de 2011 à 2013. Avant son passage chez Presagia, M. Olds a également œuvré pendant près de 9 ans à titre de chef des finances et de chef de l'exploitation auprès d'Aegera Therapeutics. Avant de se joindre à Aegera, M. Olds a été chef des finances de Mediatrix Telecom de 2000 à 2002. Il a également dirigé les activités d'investissements technologiques de Valeurs mobilières TD au Québec de 1997 à 2002. M. Olds est actuellement président du conseil d'administration d'Oxfam Québec et un administrateur de Presagia Corp. Il a acquis une vaste expérience en matière de gouvernance, siégeant au conseil d'administration de nombreuses sociétés fermées et ouvertes et organismes à but non lucratif. Il est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires (MBA en finance et stratégie) et d'une maîtrise en science (M.Sc. en ressources renouvelables) de l'Université McGill.

Québec (Canada)
Âge : 57
Administrateur depuis 2017
Pourcentage de votes favorables en 2017 : 99,94 %
Indépendant

Membre du conseil d'administration et de comités	Présence aux réunions pour l'exercice 2017		Administrateur d'autres sociétés ouvertes
Conseil d'administration (administrateur principal)	3 de 3	100 %	-
Comité d'audit	2 de 2	100 %	
Comité GRHR	2 de 2	100 %	

Titres détenus

Au	Actions ordinaires	Valeur marchande totale des titres	Respect de la cible sur la propriété des actions
15 nov. 2017	22 500	43 650 $	Non

Options détenues

Date de l'octroi	Nombre	Prix d'exercice ($)	Total des options non exercées (Nbre)
23 août 2017	25 000	1,56 $	25 000

Interdiction d'opérations

Aucun des candidats à l'élection n'est, à la date de la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction, ou n'a été, au cours des dix années précédant cette date, administrateur, chef de la direction ou chef de la direction financière d'une société qui, pendant qu'il occupait cette fonction (ou après qu'il a cessé d'exercer cette fonction, mais en raison d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions), a fait l'objet d'une interdiction d'opérations, d'une ordonnance assimilable à une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance qui lui refuse le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs mobilières, dans chaque cas, pour une période de plus de 30 jours consécutifs.

Faillites

Aucun des candidats à l'élection au conseil d'administration n'est, à la date de la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction, ou n'a été, au cours des dix années précédant cette date, administrateur ou membre de la haute direction d'une société qui, pendant que le candidat exerçait ces fonctions, ou dans l'année suivant la cessation de ses fonctions, a fait faillite, a fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, a fait l'objet ou a été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, ou pour laquelle un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé afin de détenir son actif.

Aucun des candidats à l'élection au conseil d'administration n'a, au cours des dix années précédant la date de la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, ou ne s'est vu désigner un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite afin de détenir son actif.

Pénalités ou sanctions

Aucun des candidats à l'élection au conseil d'administration ne s'est vu infliger des amendes ou des sanctions par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ou n'a conclu un règlement amiable avec celle-ci, ou ne s'est vu infliger des amendes ou des sanctions par un tribunal ou un organisme de réglementation qui seraient vraisemblablement considérées comme importantes par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision d'investissement.

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Le texte qui suit décrit les principaux éléments du programme de rémunération de la haute direction de Goodfood et plus particulièrement le processus visant à déterminer la rémunération payable aux membres de la haute direction dont la rémunération totale s'élevait, individuellement, à plus de 150 000 $ (collectivement, les « membres de la haute direction visés »). Les membres de la haute direction visés de Goodfood sont :

- Jonathan Ferrari, président du conseil, président et chef de la direction;
- Neil Cuggy, chef de l'exploitation et chef des finances.

Aperçu et comité GRHR

À l'heure actuelle, le comité GRHR est composé de Hamnett Hill, Guy LeBlanc et Donald Olds, lesquels sont tous indépendants au sens du *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance* (le « Règlement 58-101 »). M. Olds est le président du comité GRHR.

Tous les membres du comité GRHR ont une connaissance pratique des questions liées à la gouvernance, aux ressources humaines et à la rémunération. Pour une description des compétences et de l'expérience de chaque membre et membre proposé du comité GRHR qui sont pertinentes à l'exécution de ses devoirs à titre de membre du comité GRHR, veuillez-vous reporter à la rubrique « Candidats proposés aux postes d'administrateurs - Renseignements sur les candidats proposés ».

Le conseil d'administration a adopté, pour le comité GRHR, d'une charte écrite qui établit, entre autres, les fonctions et les responsabilités du comité GRHR en ce qui concerne la rémunération de la haute direction. Dans le cadre de son mandat, le comité GRHR doit, entre autres :

- étudier et recommander pour l'approbation du conseil : (i) la nomination du chef de la direction, du chef de l'exploitation et du chef des finances et de tous les autres membres de la haute direction de la Société (les « membres de la haute direction »), et (ii) un plan de relève concernant chaque membre de la haute direction, au besoin;

- examiner l'évaluation faite par le chef de la direction de ses ressources actuelles et de ses plans visant à assurer que des personnes compétentes pourront, au besoin, prendre la relève de chaque membre de la haute direction, et présenter un rapport sur cette question au conseil d'administration;

- examiner et évaluer le rendement des membres de la haute direction en fonction d'objectifs individuels et d'objectifs d'entreprise pré-établis que le comité GRHR aura préalablement approuvés;

- examiner les évaluations annuelles du rendement des autres membres de la haute direction, et présenter annuellement au conseil d'administration un rapport sur ces évaluations;

- superviser et recommander pour l'approbation du conseil d'administration les principes, les politiques, les programmes et les mécanismes de la Société concernant la rémunération des membres de la haute direction, notamment les attributions d'incitatifs fondés sur des actions et les processus fondés sur les principes selon lesquels la rémunération devrait, dans une large mesure, tenir compte du rendement financier de la Société tout en récompensant la réalisation des objectifs à court et à long terme de la Société; et étudier et recommander expressément une fois l'an ou au besoin en vue de leur approbation par les administrateurs indépendants du conseil d'administration, toutes les formes de rémunération des membres de la haute direction;

- examiner l'analyse de la rémunération et les renseignements connexes sur la rémunération des membres de la direction qui seront inclus dans les documents d'information publics de la Société, conformément aux règles et règlements applicables;

- superviser la mise en œuvre et l'administration des régimes d'avantages sociaux et examiner tout changement important proposé aux régimes d'avantages et recommander pour approbation tout changement nécessitant une action de la part du conseil d'administration;

- examiner et surveiller les risques liés aux politiques et aux pratiques de rémunération des membres de la direction, s'il en est, en faire rapport et, au besoin, faire des recommandations au conseil d'administration à cet égard, et identifier les politiques et pratiques de rémunération qui atténuent de tels risques;

- examiner périodiquement les politiques de la Société relativement à la communication de l'information, la négociation des titres, les questions liées à

l'éthique, à l'environnement et à la santé et sécurité et prendre des mesures pour régler des questions de conformité en ce qui concerne les membres du conseil d'administration et les membres de la haute direction.

Le comité GRHR a le pouvoir d'engager des conseillers juridiques externes et d'autres conseillers externes lorsqu'il le juge à propos afin de lui prêter assistance dans l'exercice de ses fonctions.

Par le passé, le conseil d'administration de la Société, ou son prédécesseur, avait approuvé la rémunération des membres de la haute direction visés. En attendant que Goodfood devienne une société ouverte, le conseil d'administration a adopté certaines modifications au régime de rémunération existant des membres de la haute direction et aux pratiques en matière d'indemnités de départ et, le 1er juin 2017, après la clôture de la prise de contrôle inversée, le conseil d'administration nouvellement constitué a créé le comité GRHR. Au cours de l'été et de l'automne 2017, le conseil, sur recommandation du comité GRHR, a approuvé des contrats d'emploi modifiés et mis à jour à l'intention des membres de la haute direction et il a adopté des directives en matière de propriété d'actions.

La Société a réalisé sa prise de contrôle inversée le 1er juin 2017 et son exercice a pris fin deux mois plus tard, soit le 31 août 2017. Les renseignements contenus à la présente rubrique sont présentés pour la période allant de la clôture de la prise de contrôle inversée jusqu'au 31 août 2017.

La rémunération des membres de la haute direction visés pour la période allant de la clôture de la prise de contrôle inversée jusqu'au 31 août 2017 est résumée ci-après à la rubrique « Tableau sommaire de la rémunération ». La rémunération des membres de la haute direction visés est calculée en fonction des facteurs décrits ci-après.

Analyse de la rémunération

Objectifs et philosophie de rémunération

Notre programme de rémunération des membres de la haute direction vise à attirer, fidéliser, motiver et récompenser les membres de la haute direction pour leur rendement et leur contribution au succès à long terme de Goodfood. Le programme a pour objectif de centrer les efforts des membres de la haute direction de Goodfood sur les principaux facteurs commerciaux qui ont une incidence sur la valeur pour les actionnaires et d'aligner leur rémunération avec les objectifs commerciaux et financiers de Goodfood et avec les intérêts à long terme des actionnaires de Goodfood. Ces objectifs peuvent inclure la réalisation d'objectifs d'exploitation ou de développement des affaires spécifiques. Après la prise de contrôle inversée, la « composante prime » de sa structure de rémunération à court terme est devenue conditionnelle à l'atteinte d'objectifs pour accroître la taille de la base d'abonnés de la Société. La philosophie de la Société consiste à verser une rémunération équitable, raisonnable et concurrentielle avec une composante à base d'actions, dans le but d'aligner les intérêts des membres de la haute direction de la Société avec ceux de ses actionnaires.

Positionnement sur le marché et étalonnage

Le processus d'établissement de la rémunération des membres de la haute direction est relativement informel, compte tenu de la taille et du stade de développement de la Société et de ses activités. Les membres de la haute direction visés participent au processus et font des recommandations au comité GRHR, lequel examine et fait des recommandations au conseil d'administration. Le conseil d'administration et le comité GRHR ont examiné la rémunération de Groupe Restaurants Imvescor Inc., GreenSpace Brands Inc., Groupe Lumenpulse Inc., DAVIDsTEA Inc. et AlarmForce Industries Inc. sur une base informelle afin d'établir la rémunération de chaque membre de la haute direction visé pour le premier exercice de Goodfood en tant que société ouverte. De telles sociétés ont été choisies à des fins d'examen en raison de leur stade de développement préliminaire ou de leurs activités dans le secteur de l'alimentation ou des breuvages au détail. Le conseil d'administration et le comité GRHR ont l'intention de revoir ce groupe et d'élaborer davantage le programme de rémunération des membres de la haute direction visés à mesure que la Société poursuit sa croissance.

Sauf comme il est autrement décrit ci-après, par rapport aux objectifs de croissance des abonnés pour l'exercice 2017 et l'exercice se terminant le 31 août 2018, la Société ne possède pas, à l'heure actuelle, d'objectifs de rendement spécifiques et n'a pas recours à l'étalonnage pour fixer la rémunération des membres de la haute direction. Pour les exercices se terminant après le 31 août 2018, le conseil d'administration sur recommandation du comité GRHR a l'intention d'établir des objectifs de rendement et/ou des points de référence additionnels pour la rémunération des membres de la haute direction visés.

Composantes de la rémunération

Le programme de rémunération de la Société est principalement composé des éléments suivants : salaire de base, incitatif à court terme et incitatif à long terme, et programmes d'avantages sociaux personnalisés.

Le tableau qui suit résume le positionnement de chaque élément du programme de rémunération de la Société sur le marché et dans son ensemble en tenant compte de la rémunération totale :

Éléments de la rémunération	Critères d'évaluation du rendement	Résultat du rendement
Salaire de base	Contribution individuelle et compétences personnelles et expérience antérieure pertinente	Augmentation du salaire et de la position dans la fourchette salariale
Incitatif à court terme	Contribution individuelle et croissance nette du nombre de nouveaux abonnés	Paiement au comptant
Incitatif à long terme	Acquisition liée à l'écoulement du temps et au rendement individuel	Versement définitif de l'attribution et taille de l'attribution annuelle d'options
Avantages	Sans objet	Sans objet

Salaire de base

Le salaire de base des membres de la haute direction visés est établi en fonction de l'étendue de leurs responsabilités, de leurs compétences et de leur expérience pertinente antérieure, et tient compte de la rémunération versée sur le marché pour des fonctions similaires. Le salaire de base n'est pas conditionnel aux variations à court terme du rendement d'exploitation et, en conséquence, il favorise rendement individuel et le développement des compétences.

Les salaires de base sont passés en revue annuellement et peuvent être augmentés au mérite, en tenant compte de l'atteinte ou du dépassement des objectifs de l'entreprise et des objectifs personnels du membre de la haute direction visé. En outre, les salaires de base peuvent être modifiés comme il est jugé bon de le faire pendant l'année pour tenir compte des promotions ou d'autres changements dans l'étendue et l'ampleur du rôle ou des responsabilités du membre de la haute direction, et à des fins de concurrence par rapport au marché.

Incitatifs à court terme

Notre programme de rémunération inclut l'admissibilité à des primes annuelles au comptant pour chacun de nos membres de la haute direction visés. Les montants cibles auxquels les membres de la haute direction visés ont droit aux termes du régime de primes annuelles sont approuvés par le conseil d'administration, sur recommandation du comité GRHR.

Après la réalisation de la prise de contrôle inversée, le conseil d'administration a adopté un programme de rémunération qui permet aux membres de la haute direction visés d'obtenir une prime en espèces annuelle en fonction de l'atteinte de certaines cibles fixées par le conseil d'administration. De la réalisation de la prise de contrôle inversée jusqu'à la fin de l'exercice terminé le 31 août 2018, la prime cible pour les membres de la haute direction visés est un multiple lié à l'augmentation nette de nouveaux abonnés. Chaque membre de la haute direction visé a la possibilité de gagner une prime pouvant atteindre 50 % de son salaire de base annuel, calculé et versée mensuellement et dont un maximum de 1/12ème du montant total de la prime peut être versé par mois. Chaque mois, la Société calcule le nombre de nouveaux abonnés nets, et elle utilise cette valeur pour calculer la partie de la prime annuelle qui est payable aux membres de la haute direction visés (le cas échéant). Le montant mensuel de la prime payable est calculé au pro rata en fonction de la proportion de la cible de croissance en termes de nouveaux abonnés nets atteinte dans le mois, et ne pouvant dépasser 100 % de la prime mensuelle. Aucune prime n'est payable si aucune croissance nette d'abonnés n'est constatée et 100 % de la prime mensuelle est payable si une croissance nette de 10 % ou plus de nouveaux abonnés est atteinte. Après l'exercice terminé le 31 août 2018, la prime sera versée sur une base annuelle et les cibles donnant droit à une prime ainsi que les facteurs sur lesquels les cibles sont fondées seront passés en revue par le conseil d'administration à l'occasion pour les exercices futurs.

Le conseil d'administration passe en revue le pourcentage cible tous les ans au début de chaque exercice; il demeure entendu que la valeur de ce pourcentage cible doit être au moins égal à la valeur du pourcentage cible établi pour l'exercice précédent.

Le conseil d'administration conserve en tout temps le pouvoir discrétionnaire d'accorder des primes ou des commissions discrétionnaires, y compris dans le contexte d'acquisitions, de

modifier des régimes incitatifs à court terme ou d'y mettre fin en tout temps et de s'écarter des régimes ou d'accorder des exceptions visant une personne en particulier.

Incitatifs à long terme

Les attributions à base d'actions sont une composante variable de la rémunération qui nous permet d'offrir des incitatifs et de fidéliser nos membres de la haute direction visés pour leur contribution soutenue à la Société. Les attributions à base d'actions récompensent le rendement et le maintien en poste du membre de la haute direction visé auprès de la Société et nous permettent d'attirer des employés et de les maintenir en poste. À notre avis, les options offrent aux membres de la haute direction visés une forte corrélation avec le rendement à long terme de l'entreprise et la création d'une valeur pour les actionnaires. Le comité GRHR détermine la taille et les modalités de l'attribution devant être recommandées au conseil d'administration.

De plus, toutes les actions en circulation détenues par les employés de Goodfood Market Inc., ou 352 699 options, ont été échangées à raison d'une option contre une option de la Société au moment de la prise de contrôle inversée.

En prévision de la réalisation de la prise de contrôle inversée et de l'inscription à la cote des actions ordinaires, le conseil d'administration a accordé des options visant l'acquisition de 50 000 actions ordinaires de Goodfood Market Inc. à chacun des membres de la haute direction visés avant la clôture de la prise de contrôle inversée à un prix de levée de 2,00 $ par action (établi compte tenu du fractionnement d'actions réalisé pendant la prise de contrôle inversée). À la clôture de la prise de contrôle inversée, ces options ont été échangées à raison d'une option contre une option de la Société pour chacun des membres de la haute direction visés, au prix d'exercice de 2,00 $.

Pour l'exercice terminé le 31 août 2018, chaque membre de la haute direction visé est autorisé à recevoir des options, dont la quantité est fixée en fonction de la totalité leur salaire de base respectif divisé par le cours de clôture des actions ordinaires le jour précédant l'octroi. Chaque membre de la haute direction visé a donc reçu, le 23 août 2017, 128 205 options selon un prix d'exercice de 1,56 $ par option. Pour les exercices futurs, les octrois d'options aux membres de la haute direction visés sont à la discrétion du conseil d'administration, sur recommandation du comité GRHR.

Avantages sociaux

La Société offre certains avantages sociaux à son personnel administratif, y compris ses membres de la haute direction visés, dans le cadre d'un régime d'assurance collectif. Certains avantages sociaux sont proportionnels au salaire et à l'étendue des responsabilités.

Avantages indirects

La Société offre une allocation d'automobile à chacun de ses membres de la haute direction visés ainsi qu'un remboursement de certaines dépenses d'affaires raisonnables engagées dans le cadre de leurs fonctions. Ces montants ont une valeur nominale.

Gestion des risques liés à la rémunération

Dans le cadre de l'examen annuel de la rémunération des membres de la haute direction de la Société, le conseil et le comité GRHR tiennent compte des conséquences des risques associés aux politiques et aux pratiques de rémunération de la Société, y compris à savoir si ces politiques et pratiques peuvent avoir pour effet ou non d'encourager un membre de la haute direction ou un employé d'une unité d'exploitation ou d'une division principale à prendre des risques inappropriés ou excessifs. Le conseil et le comité GRHR ont révisé ces risques pour l'exercice 2017 et estiment que la structure de rémunération actuelle constitue un ensemble bien équilibré composé d'un salaire de base, d'un incitatif à court terme et d'un incitatif à long terme, qui applique des seuils maximums aux versements d'incitatifs à court terme et qui inclut une combinaison de critères liés au rendement et à l'écoulement du temps pour les attributions d'incitatifs à long terme. En conséquence, le conseil et le comité GRHR n'ont pas, après examen, identifié de risques liés aux politiques et pratiques de rémunération de la Société qui sont raisonnablement susceptibles d'avoir une incidence négative importante sur la Société.

Graphique de rendement

Étant donné que les actions ordinaires de la Société n'ont été inscrites à des fins de négociation que pendant deux mois au cours de l'exercice 2017, la Société n'est pas tenue de fournir un graphique comparatif du rendement total cumulatif des titres pour les actionnaires de la Société au cours des cinq derniers exercices complétés de la Société par rapport au rendement total cumulatif de l'indice composé de rendement total S&P/TSX.

Régimes incitatifs fondés sur des actions

La Société a adopté un régime d'options d'achat d'actions. Le régime d'options d'achat d'actions a été établi le 24 septembre 2015 et a été modifié et mis à jour le 1er juin 2017 suite à la clôture de la prise de contrôle inversée. Les détails du régime d'options d'achat d'actions, dans sa version modifiée, sont prévus ci-après.

Régime d'options d'achat d'actions

Le régime d'options d'achat d'actions a été mis en œuvre à l'intention des employés, administrateurs, dirigeants et consultants de la Société. Le régime d'options d'achat d'actions vise à inciter davantage ses participants à offrir de meilleurs services de manière continue auprès de la Société. Notre conseil d'administration est chargé d'administrer le régime d'options d'achat d'actions et le comité GRHR fait des recommandations au conseil d'administration à l'égard des questions liées au régime d'options d'achat d'actions.

Le conseil d'administration a tous les pouvoirs nécessaires pour interpréter le régime d'options d'achat d'actions et il nomme à l'occasion, à son entière discrétion, les personnes admissibles à qui des options sont attribuées et il établit le nombre d'actions ordinaires assujetties à chaque option attribuée à un participant, le délai d'acquisition pour chaque option et les modalités et conditions de l'option.

À l'heure actuelle, la Société ne fournit aucune aide financière aux participants au régime d'options d'achat d'actions pour aider ceux-ci à exercer des options et acquérir des actions

ordinaires de la Société. En outre, le régime d'options d'achat d'actions ne permet pas de transformer une option en un droit à la plus-value des actions comportant l'émission d'actions nouvelles.

Le nombre maximum d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du régime d'options d'achat d'actions ne doit pas être supérieur à 5 % des actions ordinaires émises et en circulation, calculé à la date d'attribution de chaque option. En date du 15 novembre 2017, 751 581 options étaient en circulation, représentant 1,57 % des actions ordinaires émises et en circulation. Toutes les actions ordinaires visées par les options exercées, expirées, annulées ou déchues deviendront des actions ordinaires disponibles aux fins des options pouvant être attribuées par la suite aux termes du régime d'options d'achat d'actions.

Il n'y a pas de limite au nombre de titres qu'une personne qui n'est pas un initié de la Société a le droit de recevoir aux termes du régime d'options d'achat d'actions. Cependant, le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux initiés de la Société, en tout temps, aux termes du régime d'options d'achat d'actions ou d'une autre entente de rémunération à base d'actions de la Société ne peut excéder 10 % de toutes les actions ordinaires émises et en circulation de la Société à la date d'attribution applicable. En outre, le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux initiés de la Société, dans une période d'un an, aux termes du régime d'options d'achat d'actions ou d'une autre entente de rémunération à base d'actions de la Société ne peut excéder 10 % du total des actions ordinaires émises et en circulation de la Société.

Le prix d'exercice de chaque action ordinaire visée par une option sera fixé par le conseil d'administration au moment de l'attribution, mais ne doit pas être inférieur au cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le jour de bourse qui précède immédiatement la date de l'attribution de l'option. Le conseil d'administration peut, à sa discrétion, fixer le calendrier d'acquisition de l'option et il a le pouvoir et l'autorité d'accélérer l'acquisition ou la possibilité d'exercer la totalité ou une partie d'une option.

Sous réserve de toute résiliation anticipée aux termes du régime d'options d'achat d'actions et à moins que le conseil d'administration n'en décide autrement au moment de l'attribution, chaque option peut être exercée jusqu'au huitième anniversaire de la date de l'attribution. Le régime d'options d'achat d'actions prévoit que la période d'exercice sera automatiquement prolongée si la date à laquelle il est prévu qu'elle prenne fin tombe pendant une période d'interdiction d'opérations ou dans les 10 jours ouvrables suivant le dernier jour de la période d'interdiction d'opérations. Dans un tel cas, la période d'exercice prolongée prendra fin 10 jours ouvrables après le dernier jour de la période d'interdiction d'opérations.

Le régime d'options d'achat d'actions prévoit également que des rajustements équitables, le cas échéant, seront apportés par le conseil d'administration dans le cadre d'une restructuration, d'une modification du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation de la Société en raison d'un dividende en actions, d'un fractionnement d'actions, d'un regroupement d'actions, d'une restructuration du capital, d'une fusion, d'un regroupement ou d'un échange d'actions ou autre modification semblable, y compris des rajustements au prix d'exercice et/ou au nombre d'actions ordinaires auquel un porteur a droit à l'exercice des options.

Le tableau qui suit décrit l'incidence de certains événements sur les droits des porteurs d'options aux termes du régime d'options d'achat d'actions :

Événement	Conséquence (à moins d'indication contraire de la part du conseil d'administration au moment de l'attribution)
Démission ou retraite	Déchéance de toutes les options non acquises
	Délai de 30 jours après la cessation d'emploi pour exercer les options acquises
Congédiement pour motif valable	Déchéance de toutes les options acquises et non acquises
Congédiement non motivé	Déchéance de toutes les options non acquises
	Délai de 90 jours après la cessation d'emploi pour exercer les options acquises
Décès ou invalidité permanente	Déchéance de toutes les options non acquises
	Délai de 120 jours après la date du décès ou de l'invalidité permanente pour exercer les options acquises
Changement de contrôle	À moins d'indication contraire dans une convention d'options ou de la part de la TSX, l'incidence sur les options non acquises est à la discrétion du conseil d'administration au moment du changement de contrôle.
	Les options acquises peuvent, notamment, être réputées exercées par le conseil d'administration.
Fin des fonctions d'administrateur ou de dirigeant (et du statut d'employé à plein temps de la Société)	Délai de 90 jours après la cessation d'emploi pour exercer les options acquises
	Déchéance de toutes les options non acquises.

Sous réserve des règles de la TSX, le conseil d'administration peut en tout temps, sans l'approbation des actionnaires, modifier, suspendre, résilier ou annuler le régime d'options d'achat d'actions ou modifier des options émises aux termes du régime d'options d'achat d'actions. Néanmoins, et sous réserve de toute exigence supplémentaire dans les règles de la TSX, la Société doit obtenir l'approbation des actionnaires de la Société et de la TSX pour apporter les modifications suivantes au régime d'options d'achat d'actions ou aux options :

- une réduction du prix d'exercice d'une option détenue par un initié de la Société;
- une prolongation de la durée d'une option détenue par un initié de la Société;
- une modification qui permet de supprimer ou d'excéder les limites de participation des initiés;
- une augmentation du nombre ou du pourcentage maximum d'actions ordinaires pouvant être émises conformément aux options attribuées aux termes du régime d'options d'achat d'actions;
- la modification des dispositions relatives à la modification du régime d'options d'achat d'actions.

En ce qui concerne les trois premiers points ci-dessus, les votes rattachés aux actions détenues directement ou indirectement par des initiés qui tirent directement ou indirectement un avantage de la modification doivent être exclus. En outre, en ce qui concerne le dernier point ci-dessus, si la modification procure à un ou plusieurs initiés un avantage disproportionné par rapport à d'autres porteurs d'options, les votes rattachés aux actions détenues directement ou indirectement par ces initiés qui sont favorisés doivent être exclus.

Les options attribuées aux termes du régime d'options d'achat d'actions ne peuvent pas être transférées ni cédées, sauf au représentant successoral ou à la succession d'un participant qui est devenu inapte ou qui est décédé.

Tableau sommaire de la rémunération

Le tableau qui suit présente les renseignements relatifs à la rémunération des membres de la haute direction visés pour la période allant de la clôture de la prise de contrôle inversée jusqu'au 31 août 2017.

Nom et poste principal	Exercice	Salaire[1] ($)	Attributions fondées sur des actions ($)	Attributions fondées sur des options[2] ($)	Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres ($)		Valeur du régime de retraite ($)	Autre rémunération[4] ($)	Rémunération totale ($)
					Régimes incitatifs annuels[3]	Régimes incitatifs à long terme			
Jonathan Ferrari, Président du conseil, président et chef de la direction	2017	50 000 $	-	181 142 $	17 916 $	-	-	-	249 058 $
Neil Cuggy, Chef de l'exploitation et chef des finances	2017	50 000 $	-	181 142 $	17 916 $	-	-	-	249 058 $

1. Représente le salaire de base gagné pour la période allant de la clôture de la prise de contrôle inversée jusqu'au 31 août 2017. Les montants annualisés sont indiqués ci-après : Jonathan Ferrari 200 000 $ et Neil Cuggy 200 000 $.
2. Représente la juste valeur, à la date d'attribution, des attributions fondées sur des options effectuées entre la clôture de la prise de contrôle inversée et le 31 août 2017, calculée en fonction du modèle Black-Sholes, conformément à la Norme internationale d'information financière 2, Paiement fondé sur des actions. À la clôture de la prise de contrôle inversée, la Société a émis 50 000 options à chacun des membres de la haute direction visés. De plus, le 23 août 2017, chacun des membres de la haute direction visés a reçu 128 205 options représentant la composante en actions de la rémunération qui leur est payable pour l'exercice se terminant le 31 août 2018. Se reporter à la rubrique « Attributions aux termes d'un régime incitatif ».
3. Représente les montants gagnés aux termes du régime de prime annuelle de la Société pour la période entre la clôture de la prise de contrôle inversée et le 31 août 2017.
4. Aucun membre de la haute direction visé n'a droit à des avantages accessoires ou autres avantages personnels qui, dans l'ensemble, ont une valeur de plus de 50 000 $ ou correspondent à plus de 10 % de son salaire de base.

Pour l'exercice terminé le 31 août 2018, les salaires de base suivants seront versés aux membres de la haute direction visés : Jonathan Ferrari 200 000 $ et Neil Cuggy 200 000 $. Se reporter à la rubrique « Composantes de la rémunération - Salaire de base ». De plus, les membres de la haute direction visés sont admissibles à une prime pouvant atteindre 50 % du salaire de base du membre de la haute direction visé. Se reporter à la rubrique « Composantes de la rémunération - Incitatif à court terme ». En outre, chaque membre de la haute direction visé a droit à des options, dont le nombre est calculé en fonction de 100 % de son salaire de base divisé par le cours de clôture des actions ordinaires le jour précédent l'attribution. Cette attribution d'options a été faite le 23 août 2017, soit 128 205 options attribuées à chaque membre de la haute direction visé à un prix d'exercice de 1,56 $ par option. Se reporter à la rubrique « Composantes de la rémunération - Incitatifs à long terme ».

Attributions aux termes d'un régime incitatif

Attributions à base d'options en cours

Le tableau qui suit présente, pour chaque membre de la haute direction visé, toutes les attributions en cours en date du 31 août 2017.

Nom	Attributions fondées sur des options				Attributions fondées sur des actions		
	Titres sous-jacents aux options non exercées (nbre)	Prix d'exercice des options ($)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées ($)[1]	Actions ou unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis (nbre)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis ($)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) ($)
Jonathan Ferrari Président du conseil, président et chef de la direction	50 000	2,00	1er juin 2025	-	-	-	-
	128 205	1,56	23 août 2025	46 154 $			
Neil Cuggy Chef de l'exploitation et chef des finances	50 000	2,00	1er juin 2025	-	-	-	-
	128 205	1,56	23 août 2025	46 154 $			

1. Le cours de clôture des titres sous-jacent aux options le 31 août 2017 était de 1,92 $ l'action ordinaire.

Attributions aux termes d'un régime incitatif – Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice

Le tableau qui suit présente, pour chaque membre de la haute direction visé, un résumé de la valeur des attributions fondées sur des options et des attributions fondées sur des actions acquise ou de la rémunération gagnée en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres pendant l'exercice 2017.

Nom	Attributions fondées sur des options - Valeur à l'acquisition des droits ($)[1]	Attributions fondées sur des actions - Valeur à l'acquisition des droits ($)	Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres – Valeur gagnée ($)[2]
Jonathan Ferrari Président du conseil, président et chef de la direction	-	-	17 916 $
Neil Cuggy Chef de l'exploitation et chef des finances	-	-	17 916 $

1. Représente la valeur totale en dollars des options dans le cours qui aurait été réalisée si les options avaient été exercées à la date d'acquisition au cours de l'exercice 2017. La valeur correspond à la différence entre le cours de clôture des titres sous-jacents au moment de l'exercice et le prix d'exercice des options à la date d'acquisition. Au 31 août 2017, chaque membre de la haute direction visé détenait 28 125 options acquises.
2. Représente les montants de primes gagnées entre la clôture de la prise de contrôle inversée et le 31 août 2017.

Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle

Les membres de la haute direction visés de la Société ont signé des contrats d'emploi modifiés et mis à jour qui sont entrés en vigueur le 1er juin 2017. Ces contrats d'emploi incluent, entre autres, des dispositions relatives au salaire de base, aux primes annuelles, à l'admissibilité aux incitatifs à base d'actions à long terme, aux avantages sociaux, à la confidentialité, aux engagements de non-sollicitation et de non-concurrence, et à l'appartenance de la propriété intellectuelle. Les engagements de non-concurrence survivent pour une période de 12 mois après la cessation d'emploi.

Dans le cas d'une cessation d'emploi sans cause juste et suffisante et dans le cas d'une démission d'un membre de la haute direction visé pour motif valable, les contrats d'emploi des membres de la haute direction visés prévoient que ces derniers ont droit à une indemnité de départ correspondant à 24 mois de salaire de base ainsi qu'à des montants provenant de régimes incitatifs à court terme payables dès la cessation d'emploi. Les membres de la haute direction visés ont également droit à leur quote-part de la prime incitative à court terme jusqu'à la date de cessation d'emploi. De plus, un membre de la haute direction visé congédié sans cause juste et suffisante peut exiger que la Société achète la totalité ou une partie des actions ordinaires du capital-actions de la Société qu'il détient dans la mesure et selon le prix le plus élevé autorisés par les lois applicables. Sous réserve de certaines exigences en matière de liquidité, un tel droit ne peut être exercé que pour un seul achat d'actions par la Société, selon ce qui est autorisé par les lois applicables, visant un maximum de 5 % des actions en circulation de la Société pendant une période donnée de 12 mois. Aux fins des contrats d'emploi des membres de la haute direction visés, un « motif valable » s'entend d'une modification des responsabilités d'un membre de la haute direction apportée par la Société qui a une incidence défavorable importante ou d'un changement de l'emplacement où le membre de la haute direction visé exerce ses fonctions si ce nouvel emplacement est situé à l'extérieur de la région métropolitaine de Montréal.

Les mêmes dispositions s'appliquent en cas de cessation d'emploi sans cause juste et suffisante ou de modification des responsabilités qui survient dans les 12 mois suivant un changement de contrôle. Un « changement de contrôle » désigne (i) la vente de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs de la Société, sur une base consolidée, dans le cadre d'une opération ou d'une série d'opérations connexes à une personne qui n'est pas un membre du même groupe; (ii) une fusion, une restructuration ou un regroupement aux termes desquels les détenteurs des droits de vote en circulation de la Société immédiatement avant cette opération ne détiennent pas la majorité des droits de vote en circulation de la nouvelle entité ou de l'entité remplaçante (ou sa société mère, le cas échéant) dès la réalisation de cette opération; (iii) une personne ou un groupe de personnes agissant conjointement ou de concert qui devient propriétaire véritable, directement ou indirectement, des actions conférant au moins la majorité des droits de vote en circulation de la Société; ou (iv) toute autre opération dans le cadre de laquelle les détenteurs des droits de vote en circulation de la Société avant l'opération ne détiennent pas au moins la majorité des droits de vote en circulation de la Société ou de toute entité remplaçante dès la réalisation de l'opération, autrement que par suite de l'acquisition de titres directement auprès de la Société.

Les contrats d'emploi des membres de la haute direction visés prévoient également qu'en cas de cessation d'emploi sans cause juste et suffisante, les membres de la haute direction visés ont le droit d'exercer toute option attribuée aux termes du régime d'options d'achat d'actions. Les

contrats d'emploi des membres de la haute direction visés prévoient qu'en cas de cessation d'emploi sans cause juste et suffisante dans les 12 mois suivant un changement de contrôle, les membres de la haute direction visés disposent d'une période de 12 mois après la date de cessation d'emploi pour exercer leurs options, y compris les options qui deviennent acquises en raison du changement de contrôle.

Le tableau qui suit indique les paiements supplémentaires qui seraient versés à nos membres de la haute direction visés dans certaines circonstances, dans l'hypothèse qu'un événement de cessation d'emploi ait eu lieu le 31 août 2017.

Nom	Événement	Indemnité de départ[1] ($)	Options[2] ($)	Autres paiements[3] ($)	Total ($)
Jonathan Ferrari, Président du conseil, président et chef de la direction	Démission	16 438 $	-	-	16 438 $
	Cessation d'emploi pour un motif sérieux	-	-	-	-
	Cessation d'emploi sans motif sérieux ou démission pour motif valable	400 000 $	46 154 $	200 000 $	646 154 $
	Cessation d'emploi sans cause juste et suffisante dans les 12 mois suivant un changement de contrôle	400 000 $	46 154 $	200 000 $	646 154 $
	Décès, retraite, invalidité permanente	-	46 154 $	-	46 154 $
Neil Cuggy, Chef de l'exploitation et chef des finances	Démission	16 438 $	-	-	16 438 $
	Cessation d'emploi pour un motif sérieux	-	-	-	-
	Cessation d'emploi sans motif sérieux ou démission pour motif valable	400 000 $	46 154 $	200 000 $	646 154 $
	Cessation d'emploi sans cause juste et suffisante dans les 12 mois suivant un changement de contrôle	400 000 $	46 154 $	200 000 $	646 154 $
	Décès, retraite, invalidité permanente	-	46 154 $	-	46 154 $

1. Le montant tient compte du salaire de base en vigueur en date du 31 août 2017.
2. La valeur des options est calculée en fonction du cours de clôture le 31 août 2017, soit 1,92 $. Il est tenu compte de l'exercice des options acquises, si autorisé, en cas de cessation d'emploi.
3. Représente les montants payables en cas d'événement de cessation d'emploi relativement au régime incitatif à court terme de la Société et aux autres avantages sociaux.

Exigences liées à la propriété d'actions

Tous les administrateurs sont tenus de détenir trois fois leurs honoraires annuels sous forme d'actions ordinaires dans les trois années suivant leur élection au conseil d'administration.

Politique de couverture et politique anti-couverture

Conformément aux modalités du Code de conduite de la Société adopté par la Société en août 2017, il est interdit aux membres de la haute direction visés et aux administrateurs d'effectuer des opérations de vente à découvert, de vendre une option d'achat et d'acheter une option de vente relativement aux titres de Goodfood.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Le comité GRHR examine périodiquement la rémunération des administrateurs. Pour établir la rémunération des administrateurs, le comité GRHR considère la rémunération offerte aux administrateurs d'un groupe d'émetteurs comparables à l'égard des questions liées à la rémunération, ainsi que les risques et responsabilités que les administrateurs de la Société assument dans l'exercice de leurs fonctions au sein du conseil d'administration et des comités. Le groupe d'émetteurs comparables utilisé comprenait Opsens Inc., Espial Group Inc., Freshii Inc., Groupe Restaurants Imvescor Inc., GreenSpace Brands Inc. et AcuityAds Holdings Inc.

Rémunération des administrateurs

Jonathan Ferrari et Neil Cuggy n'ont pas eu droit et n'ont pas droit à une rémunération à titre d'administrateurs. Les autres administrateurs de la Société ont le droit de recevoir, à titre de membres du conseil d'administration et, le cas échéant, de membres d'un comité du conseil d'administration, les honoraires annuels suivants :

Honoraires annuels

Membre indépendant du conseil	
Honoraires au comptant et en titres de capitaux propres	20 000 $

Honoraires du président d'un comité

Administrateur principal	4 000 $
Président du comité d'audit	2 500 $
Président du comité GRHR	2 500 $

Les honoraires au comptant sont versés trimestriellement. À l'exception de Jonathan Ferrari et de Neil Cuggy qui n'ont droit à aucune rémunération à titre d'administrateurs, les administrateurs de la Société ont le droit de recevoir, à titre de membres du conseil d'administration et, le cas échéant, de membres d'un comité du conseil d'administration, les jetons de présence aux réunions suivants :

Jetons de présence

Jetons de présence aux réunions du conseil	1 250 $
Jetons de présence aux réunions des comités	1 250 $
Participation par téléphone	500 $

Les administrateurs ont droit au remboursement de leurs frais de déplacement raisonnables et autres frais engagés par eux dans le cadre de l'exécution leurs fonctions d'administrateurs. À l'heure actuelle, aucun contrat ni aucune entente de services, ni aucun programme ou arrangement prédéterminé n'a été conclu entre la Société et les administrateurs en ce qui

concerne les paiements auxquels ils ont droit en cas de cessation de leurs services à titre d'administrateurs.

De plus, le 23 août 2017, le conseil d'administration a approuvé l'émission de 25 000 options à chacun des membres indépendants du conseil d'administration dans le cadre de leur rémunération annuelle pour l'exercice se terminant le 31 août 2018.

Tableau de la rémunération des administrateurs

Le tableau qui suit indique, pour chaque administrateur non membre de la direction, un résumé de la rémunération reçue au cours de l'exercice 2017.

Nom	Honoraires[1] ($)	Attributions fondées sur des actions ($)	Attributions fondées sur des options[2] ($)	Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres ($)	Valeur du régime de retraite ($)	Autre rémunération ($)	Rémunération totale ($)
Hamnett Hill	28 750 $	-	24 492 $	-	-	-	53 242 $
Donald Olds	35 250 $	-	24 492 $	-	-	-	59 742 $
Guy Leblanc	31 250 $	-	24 492 $	-	-	-	55 742 $

1. Les honoraires pour services rendus en tant qu'administrateur gagnés par les administrateurs non membres de la direction pour l'exercice 2017 seront versés à chaque administrateur non membre de la direction au cours du premier trimestre de l'exercice se terminant le 31 août 2018.
2. Chaque administrateur indépendant a reçu 25 000 options, lesquelles constituent la composante en actions de la rémunération payable à ces derniers pour l'exercice se terminant le 31 août 2018.

Attributions aux termes d'un régime incitatif pour les administrateurs

Attributions fondées sur des actions et des options en cours

Le tableau suivant présente, pour chacun des administrateurs (à l'exception de notre président du conseil, président et chef de la direction et de notre chef de l'exploitation et chef des finances), toutes les attributions en cours au 31 août 2017.

Nom	Attributions fondées sur des options				Attributions fondées sur des actions		
	Titres sous-jacents aux options non exercées (nbre)	Prix d'exercice des options ($)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées ($)	Actions ou unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis[1] (nbre)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis ($)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées)[2] ($)
Hamnett Hill	25 000	1,56 $	23 août 2025	9 000 $	-	-	-
Donald Olds	25 000	1,56 $	23 août 2025	9 000 $	-	-	-
Guy Leblanc	25 000	1,56 $	23 août 2025	9 000 $	-	-	-

1. Le cours de clôture des titres sous-jacents aux options au 31 août 2017 était de 1,92 $ l'action ordinaire.

Attributions aux termes d'un régime incitatif – Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice

Le tableau suivant présente, pour chacun des administrateurs (autres que notre président du conseil, président et chef de la direction et notre chef de l'exploitation et chef des finances), un sommaire de la valeur de la rémunération fondée sur des options pour l'exercice 2017.

Nom	Attributions fondées sur des options - Valeur à l'acquisition des droits ($)	Attributions fondées sur des actions - Valeur à l'acquisition des droits ($)	Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres – Valeur gagnée[1] ($)
Hamnett Hill	-	-	-
Donald Olds	-	-	-
Guy Leblanc	-	-	-

1. Aucune des options émises aux administrateurs n'avait été acquise en date du 23 août 2017.

INFORMATION SUR LES RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉS SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES

Le tableau qui suit présente le nombre total d'actions ordinaires devant être émises à l'exercice d'options en cours aux termes de l'ensemble des régimes de rémunération à base de titres de participation de Goodfood, la moyenne pondérée de leur prix d'exercice et le nombre d'actions ordinaires disponibles aux fins d'émissions futures en date du 31 août 2017.

Catégorie de régime	Nombre d'actions ordinaires devant être émises lors de l'exercice des options en circulation (nbre)	Prix d'exercice moyen pondéré des options en cours ($)	Nombre d'actions ordinaires restant à émettre en vertu de régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres (à l'exclusion des actions pouvant être émises aux termes des options en cours) (nbre)[1]
Régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres approuvés par les porteurs de titres	751 581	0,59 $	1 636 111
Régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres non approuvés par les porteurs de titres	-	-	-
Total	751 581	0,59 $	1 636 111

1. Calculé à la date d'attribution de chaque option. Toutes les actions ordinaires visées par les options levées, expirées, annulées ou déchues deviendront des actions ordinaires disponibles aux fins des options pouvant être attribuées par la suite aux termes du régime d'options d'achat d'actions. Se reporter à la rubrique « Régime d'options d'achat d'actions ».

MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Sous réserve des faits mentionnés ci-après et ailleurs dans la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction, depuis la prise de contrôle inversée (laquelle a été réalisée le 1er juin 2017), nous n'avons réalisé aucune opération qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'elle aura une incidence importante sur nous, et dans laquelle l'un de nos

administrateurs, membres de la haute direction ou principaux actionnaires, ou toute personne ayant des liens avec eux ou tout membre de leur groupe, avait un intérêt important, direct ou indirect.

PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS, AUX MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION ET AUX EMPLOYÉS

En date du 28 novembre 2017, les administrateurs, les membres de la haute direction et les employés de la Société, actuels ou anciens, et les personnes avec lesquelles ils ont des liens n'ont pas de prêt en cours consenti par la Société ou par une autre entité dont le prêt fait l'objet d'une garantie, d'un accord de soutien, d'une lettre de crédit ou d'une entente analogue consentis ou conclus par la Société, à l'exception des prêts de caractère courant, au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables.

GOUVERNANCE

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont émis des lignes directrices en matière de gouvernance en vertu de l'Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance (« IG 58-201 ») accompagnées de certaines exigences de divulgation connexes en vertu du Règlement 58-101. Les lignes directrices en matière de gouvernance de l'IG 58-201 sont présentées comme des « meilleures pratiques » que les émetteurs devraient suivre. Goodfood reconnaît que l'application de saines pratiques de gouvernance est importante pour le succès général de son entreprise et l'accroissement de la valeur pour les actionnaires; en conséquence, elle a adopté certaines politiques et pratiques de gouvernance inspirées des lignes directrices recommandées en matière de gouvernance.

Le texte qui suit présente l'information que Goodfood doit communiquer en vertu du Règlement 58-101 pour décrire son approche en matière de gouvernance par rapport aux lignes directrices en matière de gouvernance prévues dans l'IG 58-201.

Conseil d'administration

Indépendance du conseil d'administration

Le conseil est composé de cinq administrateurs, dont trois sont indépendants aux fins du Règlement 58-101. Pour l'application du Règlement 58-101, un administrateur est indépendant s'il est indépendant au sens du Règlement 52-110 sur le comité d'audit (le « Règlement 52-110 »). Sous réserve de certaines exceptions, un administrateur est « indépendant » pour l'application du Règlement 52-110 s'il n'a pas de relation importante, directe ou indirecte, avec l'émetteur. Une « relation importante » s'entend d'une relation dont le conseil pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle nuise à l'indépendance du jugement d'un administrateur.

Le conseil a conclu que tous les administrateurs actuels sont indépendants sauf Jonathan Ferrari, étant donné qu'il est président du conseil et président et chef de la direction de la Société, et Neil Cuggy, étant donné qu'il est le chef de l'exploitation et chef des finances de la Société.

Le conseil détermine chaque année si chacun de ses membres est indépendant, au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, en établissant, notamment, que l'administrateur n'a pas

agi comme membre de la haute direction ou employé de Goodfood, qu'aucun membre de sa famille immédiate n'a agi comme membre de la haute direction ou employé de Goodfood que l'administrateur n'a reçu de Goodfood aucune rémunération sauf celle qu'il a reçue à titre d'administrateur ou de membre d'un comité du conseil, et que ni lui ni un membre de sa famille immédiate n'a tiré parti d'une relation d'affaires qu'il entretient avec Goodfood qui pourrait raisonnablement être perçue comme nuisant de façon importante à l'indépendance de son jugement. Pour plus de détails sur les administrateurs de Goodfood, se reporter à la rubrique « Candidats proposés aux postes d'administrateurs - Renseignements sur les candidats proposés ».

Mandats d'administrateurs externes

Certains membres du conseil sont actuellement administrateurs d'autres émetteurs qui sont des émetteurs assujettis (ou l'équivalent) dans un territoire du Canada ou un territoire étranger, tel qu'indiqué à la rubrique « Candidats proposés aux postes d'administrateurs - Renseignements sur les candidats proposés »,

Réunions des administrateurs indépendants

Le conseil d'administration tient périodiquement des réunions trimestrielles et, à l'occasion, des réunions extraordinaires. Dans le cadre des réunions du conseil d'administration ou des comités du conseil, les administrateurs indépendants tiennent des réunions, ou des parties de réunions, hors de la présence des administrateurs non indépendants et des dirigeants de Goodfood. Se reporter à la rubrique « Présence aux réunions du conseil et des comités ».

Si un administrateur ou un dirigeant a un intérêt dans une opération ou un contrat soumis à un examen à l'occasion d'une réunion du conseil ou d'un comité du conseil, il doit quitter la réunion au moment où le conseil ou le comité délibère sur cette opération ou sur ce contrat, et il doit s'abstenir de voter à cet égard, sous réserve de certaines exceptions prévues dans les lois régissant la constitution de la Société.

Président du conseil

Jonathan Ferrrari, le président du conseil, président et chef de la direction de la Société, est le président du conseil d'administration et, à ce titre, il a comme principale responsabilité de surveiller les activités et les affaires du conseil.

Administrateur principal

Comme le président du conseil est un membre de la haute direction, les administrateurs ont nommé Donald Olds, un administrateur indépendant, à titre d'administrateur principal de Goodfood (l'« administrateur principal »). L'administrateur principal est responsable d'accomplir les tâches et les responsabilités visant à s'assurer que le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités, évalue le rendement de la direction de manière objective et comprend les limites qui séparent les responsabilités du conseil d'administration de celles de la direction, et il est responsable de la gestion des conflits d'intérêts entre le conseil d'administration et la direction.

Mandat du conseil d'administration

Le conseil d'administration a adopté une charte écrite décrivant entre autres son rôle et sa responsabilité générale de supervision de la gestion des activités et des affaires internes de Goodfood. Le conseil, directement et par l'entremise de ses comités et du président du conseil (ou de l'administrateur principal si le président du conseil est en conflit d'intérêts), oriente les membres de la haute direction. Le conseil assume la responsabilité générale de la planification stratégique de la Société, de la gestion des risques, de la gestion des ressources humaines, de la gouvernance ainsi que des communications avec les actionnaires de Goodfood et avec le marché. La charte du conseil d'administration est reproduite dans son intégralité à l'annexe A jointe à la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction.

Comités du conseil

En plus du comité d'audit, le conseil a établi le comité GRHR, dont les membres sont, à l'heure actuelle, Hamnett Hill, Guy LeBlanc et Donald Olds. La majorité des membres du comité GRHR sont indépendants, au sens du Règlement 58-101. M. Olds est le président du comité GRHR. De plus amples renseignements sur le comité d'audit, y compris sa charte, sont donnés à la rubrique « Comité d'audit » de notre notice annuelle pour l'exercice 2017.

Descriptions de poste

Le conseil a élaboré et mis en œuvre des descriptions de poste écrites pour l'administrateur principal, le président du conseil et le président de chaque comité du conseil. Ces descriptions figurent dans la charte du conseil d'administration et dans la charte de chacun des comités. De plus, le conseil, en collaboration avec le président et chef de la direction, a élaboré et mis en œuvre une description écrite de poste pour le rôle du président et chef de la direction, lequel est principalement responsable de la direction et de la gestion générale des activités et des affaires internes de la Société, y compris la mise en place d'une stratégie et d'un leadership propres à la Société, la surveillance des questions financières et des questions liées à la conformité et à la gouvernance, et de s'assurer d'une communication efficace entre le conseil, les intervenants et les investisseurs. Le texte du mandat du président et chef de la direction est reproduit intégralement à l'annexe B jointe à la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction.

Orientation et formation continue

Le comité GRHR examine et surveille l'orientation des administrateurs et fait des recommandations à cet égard. Tous les administrateurs nouvellement élus reçoivent une formation sur la nature et le fonctionnement des activités commerciales et des affaires internes de la Société, ainsi que sur le rôle du conseil et de ses comités. Chaque nouvel administrateur rencontre l'administrateur principal et le président du conseil, président et chef de la direction et aura également l'occasion de discuter avec d'autres cadres supérieurs de la Société des activités commerciales et des affaires internes de la Société. Le programme d'orientation visera à aider les administrateurs à bien comprendre la nature des activités de la Société et son mode d'exploitation, le rôle du conseil et de ses comités et la contribution attendue de chaque administrateur, notamment les attentes de la Société en ce qui a trait au temps et aux efforts que les administrateurs doivent consacrer à leurs fonctions d'administrateurs.

Compte tenu de la taille de la Société, les administrateurs n'ont pas accès à un programme de formation continue officiel. Cependant, les administrateurs sont régulièrement informés par le président et chef de la direction et par le chef d'exploitation et chef des finances sur les enjeux stratégiques qui touchent la Société ainsi que du contexte concurrentiel et d'autres éléments nouveaux pouvant avoir une incidence importante sur les activités de la Société. En outre, le comité GRHR a l'intention d'examiner et de surveiller, de façon périodique, si les occasions de formation continue pour les administrateurs de la Société sont suffisantes, et de faire des recommandations à cet égard.

Éthique commerciale

Code de conduite

Le conseil d'administration a adopté un Code de conduite écrit applicable à l'ensemble des employés, des membres de la haute direction et des administrateurs de Goodfood. Le Code de conduite a été déposé sur SEDAR, sous le profil de Goodfood, à www.sedar.com. Le Code de conduite résume les normes de conduite que doivent respecter les employés, les membres de la haute direction et les administrateurs et fournit des précisions sur les responsabilités qui leur incombent sur le plan de l'éthique et sur le plan juridique. Le Code de conduite vise à prévenir les actes répréhensibles et à promouvoir ce qui suit, entre autres choses :

- une conduite honnête et conforme à l'éthique;
- l'évitement de conflits avec les intérêts de la Société;
- la confidentialité de l'information relative à la Société;
- la protection et l'utilisation appropriée des actifs de la Société et des possibilités qui lui sont offertes;
- le respect des lois, des règles et des règlements applicables, y compris le respect des lois et règlements sur les valeurs mobilières;
- la dénonciation interne de tout manquement au Code de conduite et la responsabilisation quant au respect du Code de conduite.

Le Code de conduite interdit également aux administrateurs, aux membres de la haute direction et aux employés de Goodfood de conclure des ventes à découvert de titres de Goodfood, des ventes d'options d'achat visant les titres de Goodfood et des achats d'options de vente visant les titres de Goodfood.

Tous les administrateurs, tous les membres de la haute direction et tous les employés de Goodfood ont été tenus de signer, et signeront chaque année, un document aux termes duquel ils reconnaissent avoir reçu un exemplaire du Code de conduite et comprendre les obligations qui leur incombent quant au respect du Code de conduite.

Surveillance du respect du code de conduite

Le conseil, avec le comité GRHR et le comité d'audit, surveille le respect du Code de conduite et examine les problèmes de conduite éventuels qui sont portés à son attention ou à celle du comité GRHR ou du comité d'audit afin de recommander au comité GRHR s'il doit autoriser ou non une dérogation aux exigences du Code de conduite.

Obligation de chaque administrateur et dirigeant de communiquer tout intérêt dans un contrat ou une opération

Conformément aux lois régissant la constitution de la Société, un administrateur ou un dirigeant doit communiquer la nature et l'étendue de son intérêt dans un contrat important ou une opération importante – en cours ou projeté – avec la Société, dans l'un ou l'autre des cas suivants : il est partie à ce contrat ou à cette opération; il est administrateur ou dirigeant – ou un particulier qui agit en cette qualité – d'une entité qui est partie à un tel contrat ou à une telle opération; il possède un intérêt important dans une entité qui est partie au contrat ou à l'opération. Sous réserve de certaines exceptions prévues par les lois régissant la constitution de la Société, aucun administrateur ne peut participer au vote sur la résolution présentée pour faire approuver un contrat important ou une opération importante visé par cette exigence de communication.

Le comité GRHR surveille les conflits d'intérêts (réels ou perçus) des administrateurs et des dirigeants conformément au Code de conduite, notamment le respect de l'ensemble des obligations de déclaration auxquelles ils sont assujettis aux termes du droit des sociétés et des valeurs mobilières applicable, ainsi que des restrictions en matière de vote et de participation aux délibérations concernant des contrats ou des opérations dans lesquels un administrateur ou un dirigeant de Goodfood a un intérêt.

Dépôt de plaintes et examen de l'éthique commerciale

Afin de favoriser un climat d'ouverture et d'honnêteté dans le cadre duquel les préoccupations ou les plaintes en matière de comptabilité, de contrôles comptables internes ou d'audit touchant Goodfood peuvent être communiquées de bonne foi, sans crainte de représailles, de harcèlement ou d'autres conséquences néfastes sur l'emploi, le Code de conduite comprend des politiques et des procédures visant à favoriser la communication par les employés, de façon confidentielle et sous le couvert de l'anonymat, de préoccupations ou de plaintes concernant des points discutables en matière de comptabilité, de contrôles comptables internes ou d'audit. Le chef des finances est responsable de l'examen de toute plainte ou préoccupation reçue. Cependant, le président du comité GRHR peut recevoir et examiner au besoin toute plainte ou préoccupation reçue qui concerne des questions non financières, tandis que le comité d'audit peut recevoir et examiner au besoin toute plainte ou préoccupation reçue qui concerne des questions financières. Le chef des finances, le comité GRHR et le comité d'audit peuvent, si cela est jugé nécessaire ou approprié, retenir les services de conseillers externes pour enquêter sur toute question, et ils travailleront avec la direction et les conseillers juridiques pour en arriver à une solution satisfaisante.

Sélection des candidats au conseil d'administration

Chaque année ou chaque fois que cela est nécessaire, en consultation avec le président du conseil, président et chef de la direction, le comité GRHR cherche des personnes qualifiées pour devenir des administrateurs et recommande leur nomination au conseil, et il recommande des administrateurs pour siéger aux divers comités du conseil. Lorsqu'il formule ses recommandations, le comité GRHR tient compte des compétences et des aptitudes qui, de l'avis du conseil, doivent être réunies au sein du conseil, des compétences et des aptitudes que le conseil juge que chaque administrateur actuel possède et des compétences et des aptitudes que chaque candidat apportera au conseil. Le comité tient également compte du temps et des ressources que les candidats peuvent consacrer à leurs fonctions d'administrateur.

Le comité GRHR est composé d'une majorité d'administrateurs indépendants, au sens du Règlement 58-101. Le président du comité GRHR est un administrateur indépendant et il dirigera le processus des mises en candidature conformément aux critères d'admissibilité au conseil énoncées à la charte du comité GRHR.

Conformément aux exigences de la TSX, la Société a adopté une politique de vote majoritaire pour l'élection non contestée des administrateurs.

Politique sur la diversité

Les membres du conseil d'administration proviennent d'horizons divers et ont des compétences variées, et ils ont été sélectionnés parce que l'on estimait que la Société et ses parties prenantes bénéficieraient d'un tel éventail de compétences et d'expériences. Le conseil d'administration juge que le mérite est le principal élément qui motive les nominations au conseil et, par conséquent, celui-ci n'a pas adopté de cible en matière de représentation des femmes dans les postes de haute direction. La Société n'a pas adopté de politique écrite sur la diversité, mais elle cherche à favoriser et à maintenir de façon informelle la diversité au sein du conseil d'administration, dans le cadre des efforts de recrutement de la direction, en consultation avec les administrateurs, qui précèdent les propositions de candidats au comité GRHR et au conseil d'administration à des fins d'examen. À l'heure actuelle, aucun poste de haute direction ou de membre du conseil d'administration de la Société n'est occupé par une femme.

Rémunération

Le comité GRHR supervise et recommande à des fins d'approbation par le conseil d'administration de Goodfood les principes, les politiques et les programmes et processus relatifs à la rémunération des membres de la haute direction ainsi que l'octroi d'incitatifs fondés sur des actions, et il examine et recommande annuellement ou comme il est requis, à des fins d'approbation par les administrateurs indépendants du conseil d'administration, toutes les formes de rémunération du président du conseil, président et chef de la direction et, à des fins d'approbation par le conseil d'administration, toutes les formes de rémunération des autres membres de la haute direction de Goodfood. Des précisions sur l'établissement de la rémunération des membres de la haute direction de Goodfood sont présentées à la rubrique « Rémunération de la haute direction » de la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction. Le président du comité GRHR est un administrateur indépendant et il dirige le processus d'examen de la rémunération conformément à la charte du comité GRHR.

Évaluations

Il incombe au conseil d'administration et au comité GRHR d'évaluer périodiquement l'efficacité globale du conseil d'administration et de ses divers comités. Dans le cadre de ces évaluations par le conseil d'administration, lesquelles sont réalisées annuellement, le rendement du conseil d'administration dans son ensemble et le rendement individuel de chaque administrateur sont évalués et examinés. L'évaluation par le conseil d'administration tient compte (i) dans le cas du conseil d'administration, de la charte du conseil d'administration, et (ii) dans le cas d'un administrateur individuel, de la description de poste applicable et des compétences et aptitudes que l'administrateur est censé apporter au conseil d'administration. Le comité GRHR évalue périodiquement la contribution de chaque administrateur et détermine les compétences, les aptitudes et les qualités requises des administrateurs en fonction des risques avec lesquels Goodfood doit composer et des occasions qui s'offrent à elle. Dans le cadre de son mandat, le comité GRHR établit des plans à long terme concernant la composition du conseil et s'assure de la mise en place d'un système approprié d'évaluation de l'efficacité du conseil dans son ensemble et de ses divers comités.

Limite de la durée du mandat des administrateurs

La Société n'a établi aucune politique qui limite la durée du mandat des administrateurs et elle n'a pas prévu d'autres mécanismes de renouvellement du conseil d'administration. À l'heure actuelle, le conseil d'administration n'est pas d'avis qu'il est dans l'intérêt de la Société de limiter la durée du mandat des administrateurs ou d'établir un âge de retraite obligatoire. Le conseil d'administration estime que le fait de limiter la durée des mandats pourrait nuire à Société, qui perdrait la contribution avantageuse de ces administrateurs qui ont acquis avec le temps une connaissance approfondie de la Société, de son fonctionnement et du secteur dans lequel elle exerce ses activités. De plus, le comité GRHR revoit périodiquement la composition du conseil d'administration et de ses comités pour établir la « représentativité » ainsi que le profil du conseil d'administration (tel que l'âge, la représentation géographique, les champs de compétences, etc.) pour s'assurer que le conseil d'administration est formé de membres qui facilitent une prise de décisions efficace.

Présence aux réunions du conseil et des comités

Le comité GRHR surveille la participation des administrateurs et, en plus de tenir compte de la participation à l'égard des candidats recommandés aux postes d'administrateurs en vue de l'élection à l'assemblée annuelle des actionnaires, le comité communique la fiche de présence de tous les administrateurs dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction. Au cours de l'exercice 2017, le conseil d'administration s'est réuni trois (3) fois au total, le comité d'audit s'est réuni deux (2) fois au total et le comité GRHR s'est réuni deux (2) fois au total, tel qu'il est décrit plus en détail à la rubrique « Candidats proposés aux postes d'administrateurs − Renseignements sur les candidats proposés ». À la fin de chaque réunion du conseil d'administration tenue au cours de la période ayant débuté après la prise de contrôle inversée et s'étant terminée le 31 août 2017, les administrateurs indépendants se sont réunis séparément.

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Le site SEDAR au www.sedar.com et le site Web de la Société au www.makegoodfood.ca donnent de l'information supplémentaire sur Goodfood. Vous pouvez également obtenir un exemplaire de ces documents en communiquant avec le service Relations avec les investisseurs en transmettant un courriel à ir@makegoodfood.ca, en consultant l'onglet Investisseurs du site Web de la Société au www.makegoodfood.ca ou en communiquant avec nous par courriel ou par téléphone :

Relations avec les investisseurs
ir@makegoodfood.ca
Téléphone : 1 855 515-5191

De l'information financière supplémentaire est fournie dans les états financiers consolidés audités et dans le rapport de gestion de la Société pour l'exercice terminé le 31 août 2017.

APPROBATION PAR LES ADMINISTRATEURS

Le conseil d'administration de la Société a approuvé le contenu et l'envoi de la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction.

(s) Neil Cuggy

Neil Cuggy
Chef de l'exploitation et chef des finances

ANNEXE A
CHARTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Voir le document ci-joint.

BOARD OF DIRECTORS CHARTER

DATED AUGUST 23, 2017

TABLE OF CONTENTS

Page

I. Purpose 1
II. Duties and Responsibilities of the Board 1
  A. Strategy and Budget 1
  B. Governance 1
  C. Board and Committee Members 1
  D. CEO, CFO, COO, Other Executive Officers and Compensation and Benefits Policies 2
  E. Risk Management, Capital Management and Internal Controls 3
  F. Financial Reporting, Auditors and Transactions 4
  G. Legal Requirements and Dialogue with Stakeholders 4
  H. Other 4
III. Board Chair 4
  A. Appointment of the Board Chair 4
  B. Duties and Responsibilities of the Board Chair 4
IV. Lead Director 6
  A. Appointment of Lead Director 6
  B. Duties and Responsibilities of the Lead Director 6
V. Evaluation of the board 6
VI. Outside Advisors 7
VII. Membership 7
VIII. Term 7
IX. Procedures for Meetings 7
X. Quorum and Voting 7
XI. Secretary 7
XII. Records 7
XIII. Review of Charter 7

I. PURPOSE

The Board of Directors (the "**Board**") of Goodfood Market Corp. (the "**Corporation**") is responsible for the supervision of the management of the business and affairs of the Corporation. The Board shall pursue the best interests of the Corporation and shall discharge its duties directly and through the committees that may exist from time to time.

The composition and meetings of the Board are subject to the requirements set forth in the articles and by-laws of the Corporation as well as in applicable laws.

II. DUTIES AND RESPONSIBILITIES OF THE BOARD

In furtherance of its purpose, the Board assumes the following duties and responsibilities, some of which are initially reviewed and recommended by the applicable committee of the Board to the full Board for approval:

A. STRATEGY AND BUDGET

1. Ensure a strategic planning process is in place and approving, on at least an annual basis, a Business Plan which takes into account, among other things, the longer term opportunities and risks of the business;

2. Approve the Corporation's annual operating and capital budgets;

3. Review operating and financial performance results in relation to the Corporation's Business Plan and budgets.

B. GOVERNANCE

1. Develop, adopt, implement, review and enforce the Corporation's Code of Ethics, Insider Trading Policy and other policies, and the actions, reports and recommendations received periodically from the Audit Committee and the Governance, Human Resources and Compensation Committee (the "**GHRC Committee**") with respect to the conduct of the business in compliance with such policies;

2. Oversee the Corporation's policies concerning business conduct, ethics, public disclosure of material information and other matters;

3. Oversee the charitable contributions of the Corporation.

C. BOARD AND COMMITTEE MEMBERS

1. Identify individuals qualified to become Board members considering the size of the Board and the competences and skills of directors and proposed directors and the nominees for election at the next annual meeting of shareholders;

2. Approve the nomination of Directors to the Board and its Committees, as well as:

a. ensuring that a majority of the Corporation's Directors have no direct or indirect material relationship with the Corporation and determine who, in the reasonable opinion of the Board, are independent pursuant to applicable legislation, regulation and listing requirements;

b. developing appropriate qualifications/criteria for the selection of Board members, including criteria for determining Director independence;

c. appointing the Board Chair, the Lead Director if necessary and the Chair and members of each Committee of the Board, in consultation with the relevant Committee of the Board.

3. Determine the Directors' remuneration for Board and Committee service;

4. Ensure that the Corporation's compensation policy for Directors reflects realistically the time spent, responsibilities and risks involved in being an effective director;

5. Assess annually the effectiveness and contribution of the Board, the Board Chair and the Lead Director, and of each Committee of the Board and their respective Chairs and of individual Directors;

6. Identify individuals qualified to become members of the Audit Committee in light of the independence, financial literacy, experience and other membership requirements set forth under applicable laws, rules and regulations and listing requirements;

7. Provide a comprehensive orientation program for new Directors to the Board and continuing education opportunities for all Directors;

8. Develop written position descriptions for the Board Chair, Lead Director and the Chair of each Committee of the Board;

9. Review and discuss with each of the Committees of the Board the appropriateness of the charters adopted by each such Committee, and as deemed appropriate, recommend changes to the Board.

D. CEO, CFO, COO, OTHER EXECUTIVE OFFICERS AND COMPENSATION AND BENEFITS POLICIES

1. Appoint the executive officers of the Corporation including the Chief Executive Officer (the "**CEO**"), the Chief Financial Officer (the "**CFO**") and the Chief Operating Officer (the "**COO**") (collectively, the "**Executive Officers**");

2. Develop a written position description for the role of the CEO;

3. Develop the corporate goals and objectives that each Executive Officer is responsible for meeting and reviewing the performance of each Executive Officer against such corporate goals and objectives;

4. Evaluate the performance of each Executive Officer in relation with the corporate and personal objectives set by the Board;

5. Approve the Corporation's compensation and benefits policy or any changes thereto for Executive Officers and approval, by the independent directors, all forms of compensation for the CEO, CFO and COO;

6. Ensure that the Corporation's compensation and benefits policy create and reinforce good conduct, ethical behavior and promote reasonable risk taking;

7. Satisfy itself as to the integrity of the Executive Officers and senior management personnel and that the Executive Officers, and senior management personnel create a culture of integrity throughout the organization;

8. Provide stewardship in respect of succession planning, and approving, as may be required, (i) the succession plan with respect to the positions of the Executive Officers, and (ii) the appointment, training and monitoring of the Executive Officers and senior management personnel;

E. RISK MANAGEMENT, CAPITAL MANAGEMENT AND INTERNAL CONTROLS

1. Identify and assess the principal risks of the Corporation's business, and ensure the implementation of appropriate systems to manage these risks;

2. Ensure the integrity of the Corporation's internal control system and management information systems and the safeguarding of the Corporation's assets;

3. Review, approve, and as required, oversee compliance with the Corporation's policy on corporate disclosure and confidentiality of information (the "**Disclosure Policy**") by Directors, Executive Officers and other management personnel and employees;

4. Review and approve the Corporation's internal and external policies for communicating and disseminating information, the whole in accordance with the Disclosure Policy;

5. Review, approve and overseeing the Corporation's disclosure controls and procedures;

6. Review and approve the Code of Ethics with the purpose of promoting integrity and deterring wrongdoing, and encouraging and promoting a culture of ethical business conduct and as required, overseeing compliance with the Code of Ethics by Directors, Executive Officers and other management personnel and employees.

F. FINANCIAL REPORTING, AUDITORS AND TRANSACTIONS

1. Review and approve, as required, the Corporation's financial statements, related financial information, and financial outlook, the whole in accordance with the Disclosure Policy;

2. Appoint, subject to approval of shareholders, (including terms and review of engagement) and remove of the external auditor and approving external auditor compensation;

3. Establishing appropriate limits on the authority delegated to the Executive Officers and management personnel to manage the business and affairs of the Corporation, the whole in accordance with the Authorization Policy.

G. LEGAL REQUIREMENTS AND DIALOGUE WITH STAKEHOLDERS

1. Oversee the adequacy of the Corporation's processes to ensure compliance by the Corporation with applicable legal and regulatory requirements;

2. Establish appropriate measures for receiving feedback from stakeholders.

H. OTHER

1. Review, approve, and as required, oversee, with the assistance of the GHRC Committee, Directors, Executive Officers and management personnel and employees compliance with the Corporation's environmental, health and safety policies;

2. Perform any other function as prescribed by law or as not delegated by the Board to one of the Committees of the Board or to management personnel.

III. BOARD CHAIR

A. APPOINTMENT OF THE BOARD CHAIR

The Board shall appoint its Chair from among the Corporation's Directors.

B. DUTIES AND RESPONSIBILITIES OF THE BOARD CHAIR

The Board Chair leads the Board in all aspects of its work and is responsible to effectively manage the affairs of the Board and ensure that the Board is properly organized and functions efficiently.

More specifically, the Board Chair shall with respect to:

1. Strategy

a. provide leadership to enable the Board to act effectively in carrying out its duties and responsibilities as described in the Board Charter and as otherwise may be appropriate;

b. work with the Executives Officers to monitor progress on the Business Plan, annual budgets, policy implementation and succession planning;

2. Board structure and management

a. chair the Board meetings;

b. in consultation with the Executive Officers and the Corporate Secretary and the Committee Chairs, as appropriate, determine the frequency, dates and locations of meetings of the Board, of Committees, and of the shareholders;

c. in consultation with the Executive Officers and the Corporate Secretary, review the meeting agendas to ensure all required business is brought before the Board to enable it to efficiently carry out its duties and responsibilities;

d. ensure the Board has the opportunity, if and when required, to meet separately without non-independent directors and management personnel present;

e. ensure, in consultation with the Committee Chairs, that all items requiring Board and Committee approval are appropriately tabled;

f. ensure the proper flow of information to the Board and review, with the Executive Officers and the Corporate Secretary, the adequacy and timing of materials in support of management personnel's proposals; and

g. in conjunction with the relevant Committee (and its Chair), review and assess the Directors' meeting attendance records and the effectiveness and performance of the Board, its Committees (and their Chairs) and individual Directors.

3. Shareholders

a. chair the annual, and any special meeting, of the shareholders; and

b. ensure that all business that is required to be brought before a meeting of shareholders is brought before such meeting.

IV. LEAD DIRECTOR

A. APPOINTMENT OF LEAD DIRECTOR

If the appointed Board Chair is also an Executive Officer, the Directors will appoint a Lead Director that will perform the duties and responsibilities associated with the Chair. The Lead Director should be able to stand sufficiently back from the day-to-day running of the business to ensure that the Board is in full control of the Corporation's affairs and attentive to its obligations to its shareholders.

B. DUTIES AND RESPONSIBILITIES OF THE LEAD DIRECTOR

The Lead Director shall have the following responsibilities:

a. oversee that the Board discharges its responsibilities, ensure that the Board evaluates performance of management objectively and that the Board understands the boundaries between the Board and management responsibilities;

b. perform the duties of the Chair when there is a conflict of interest between the Board Chair and Executive Officer roles;

c. in the absence of the Board Chair, serve as acting Chair presiding over meetings of the Board and shareholders;

d. review agendas and give input for meetings of the Board in advance with the Board Chair;

e. convene and preside over meetings of the independent directors and communicate the results of these sessions where appropriate to the Board Chair, other management or the Board;

f. in general serve as principal liaison between the independent directors and the Board Chair and between the independent directors and management;

g. provide advice, counsel and mentorship to the Executive Officers and fellow members of the Board; and

h. review annually, on a retrospective basis, the expenses of the Board Chair and of the Executive Officers of the Corporation.

V. EVALUATION OF THE BOARD

The Board shall, on an annual basis, evaluate and review its performance as a whole, as well as the performance of each individual director while taking into account: (i) in the case of the Board as a whole, the present Charter, and (ii) in the case of an individual director, the applicable position description(s), as well as the competencies and skills each individual director is expected to contribute to the Board.

VI. OUTSIDE ADVISORS

The Board shall have the authority to engage outside counsel and other outside advisors as it deems appropriate to assist the Board in the performance of its functions. The Corporation shall provide appropriate funding for such advisors as determined by the Board.

VII. MEMBERSHIP

The majority of the members shall, pursuant to applicable laws, rules, regulations and listing requirements: (i) meet the independence test; and (ii) have the required experience and qualifications as determined by the Board.

VIII. TERM

The members of the Board shall be appointed or changed by resolution of the Board to hold office from the time of their appointment until the next annual general meeting of the shareholders or until their successors are so appointed.

IX. PROCEDURES FOR MEETINGS

The Board shall fix its own procedure at meetings and for the calling of meetings. Meetings of the Board will be held quarterly, or more frequently, as required. Independent directors may meet before or after each Board meeting or more often if required.

Directors are expected to attend all meetings of the Board and review, in advance, the meeting materials.

X. QUORUM AND VOTING

The majority of the Board shall constitute a quorum for the transaction of business at a meeting. For any meeting(s) at which the Board Chair is absent, the Chair of the meeting will be the Lead Director. At a meeting, any question shall be decided by a majority of the votes cast.

XI. SECRETARY

Unless otherwise determined by resolution of the Board, the Corporate Secretary of the Corporation or his/her delegate shall be the Secretary of the Board.

XII. RECORDS

The Board shall keep such records as it may deem necessary of its proceedings.

XIII. REVIEW OF CHARTER

The Board will annually review and assess the adequacy of the Board Charter.

ANNEXE B
MANDAT DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Voir le document ci-joint.

POSITION DESCRIPTION FOR THE PRESIDENT AND CHIEF EXECUTIVE OFFICER OF GOODFOOD MARKET CORP. (THE "CORPORATION")

I. INTRODUCTION

The President and Chief Executive Officer is responsible for the general direction and management of the business and affairs of the Corporation in accordance with the corporate strategy and objectives approved by the Board of Directors (the "**Board**"), within the authority limitations delegated by the Board. The President and Chief Executive Officer develops the strategic direction of the Corporation to create sustainable long-term shareholder value.

II. KEY RESPONSIBILITIES

A. Corporate Strategy and Leadership:

1. Develop and recommend to the Board a corporate strategy designed to achieve sustained, profitable growth with an objective of maximizing value and ensuring the long-term success of the business;

2. Review and report regularly to the Board the Corporation's progress against its objectives, and all material deviations from such objectives and strategies, including any proposed changes as required, while informing the Board in early stages of the strategic plan development;

3. Foster a corporate culture that promotes ethical practices and integrity and maintains a positive work environment in an effort to attract, motivate and retain top talent at all levels in the Corporation;

4. Lead and oversee the required interfaces between the Corporation and the external constituencies, and act as the principal spokesperson for the Corporation;

5. Manage key resources of the Corporation, including financial, human and other resources to implement and achieve the Corporation's strategic plan and ensure the implementation of effective control, monitoring and performance standards and systems relative to the utilization of all corporate resources for greater success and effectiveness;

6. Manage the significant risks of the Corporation's businesses and ensure that proper procedures are established to mitigate the impact of the risks in the best interest of the shareholders;

7. Recruit and manage an effective and appropriate senior leadership team;

8. Establish and maintain succession plans for current and future potential senior management positions, to be approved by the Board.

B. Financial Leadership:

1. Oversee the development of an annual business plan that supports the strategic direction to be approved by the Board which would include the development of: (1) annual operating forecasts of revenue, expenditures, operational results and financial performance, (2) an effective oversight of the capital structure and ongoing financial management of the Corporation and (3) appropriate and strategic deployment of the Corporation's capital.

C. Compliance & Governance:

1. Ensure that effective control and coordination mechanisms for all operations and activities are in place, including the establishment and development of effective internal controls over financial reporting and mechanisms providing for the ongoing integrity of the Corporation's management information systems;

2. Ensure that all operations and activities of the Corporation are conducted in accordance with laws, regulations, the Corporation's Code of Ethics, disclosure and trading policies, sound business practice and in accordance with any policies and practices approved by the Board;

3. Foster a high performance corporate culture that promotes ethical practices and encourages individual integrity, accountability, and social responsibility, and ensure every officer of the Corporation acts honestly and in good faith with a view to the best interests of the Corporation.

D. Outside Stakeholder & Board Communication:

1. Ensure effective Board communication with sufficient, timely information on all material aspects of the Corporation's operations and financial affairs, as well as other matters relevant to the Corporation;

2. Ensure effective communication and appropriate relationships are maintained with all the stakeholders of the Corporation and investors.

III. PRESIDENT AND CHIEF EXECUTIVE OFFICER PERFORMANCE ASSESSMENT

On behalf of the Board, the Governance, Human Resources and Compensation Committee reviews and recommends to the Board the annual objectives for which the President and Chief Executive Officer is responsible. At the end of the year, the Committee evaluates the performance of the President and Chief Executive Officer including the assessment of such objectives for the year and recommends to the Board the President and Chief Executive Officer's compensation.

ANNEXE C
RÉSOLUTION RELATIVE AUX RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS

IL EST PAR LES PRÉSENTES RÉSOLU QUE :

1. les nouveaux règlements administratifs généraux de la Société, soit les règlements administratifs qui se rapportent, de façon générale, à la conduite des affaires commerciales et des affaires internes de la Société et qui comprennent certaines dispositions en matière de préavis, selon le modèle joint en tant qu'Annexe « D » à la circulaire de sollicitation de procurations par la direction (les « règlements administratifs en vertu de la LCSA ») faisant partie intégrante de la présente résolution soient, et ils sont par les présentes, approuvés, et le règlement administratif n° 1 existant de la Société soit, et il est par les présentes, remplacé et annulé;

2. tout administrateur ou dirigeant de la Société soit, et il est, par les présentes, autorisé à faire toute chose et à signer et à livrer tous les documents et tous les actes que ceux-ci peuvent, à leur discrétion, déterminer comme étant nécessaires ou souhaitables afin de donner pleinement effet à l'intention et à l'objet de la présente résolution.

ANNEXE D
RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS EN VERTU DE LA LCSA

Voir le document ci-joint.

GOODFOOD MARKET CORP.

GENERAL BY-LAWS

enacted in accordance with the provisions of the
Canada Business Corporations Act

Adopted as of November 28, 2017

GENERAL BY-LAWS
OF THE CORPORATION

enacted in accordance with the provisions of the
Canada Business Corporations Act

TABLE OF CONTENTS

DEFINITIONS 1
BUSINESS OF THE CORPORATION 2
SHAREHOLDERS 2
NOMINATION OF DIRECTORS 7
BOARD OF DIRECTORS 10
MEETINGS OF THE BOARD OF DIRECTORS 14
OFFICERS 16
COMMITTEES 18
INDEMNIFICATION OF DIRECTORS AND OFFICERS 18
SHARE CAPITAL 19
DIVIDENDS 20
FISCAL YEAR AND AUDIT 20
CORPORATION'S REPRESENTATION FOR CERTAIN PURPOSES 21
MISCELLANEOUS PROVISIONS 21

GENERAL BY-LAWS
OF THE CORPORATION

enacted in accordance with the provisions of the
Canada Business Corporations Act

DEFINITIONS

For the purposes of these By-laws, unless otherwise provided:

"Act" means the *Canada Business Corporations Act*, R.S.C. (1985) ch. C-44, as well as any amendment which may be made thereto, and any act which may be substituted therefor.

"Applicable Securities Laws" means the applicable securities legislation of each relevant province and territory of Canada, as amended from time to time, the rules, regulations and forms made or promulgated under any such statute and the published national instruments, multilateral instruments, policies, bulletins and notices of the securities commission and similar regulatory authority of each province and territory of Canada.

"Auditor" means the auditor of the Corporation and includes an auditing firm.

"Director Nomination By-laws" has the meaning ascribed thereto in Section 26.

"GHRC Committee" has the meaning ascribed thereto in Section 66.

"Ordinary Resolution" means a resolution adopted by the majority of the votes cast by the shareholders who voted in respect of that resolution.

"Nominating Shareholder" has the meaning ascribed thereto in Section 26(c).

"Nominating Shareholder's Notice" has the meaning ascribed thereto in Section 26(c).

"Notice Date" has the meaning ascribed thereto in Section 27(a).

"Proposed Nominee" has the meaning ascribed thereto in Section 28(a).

"public announcement" shall mean disclosure in a press release reported by a national news service in Canada, or in a document publicly filed by the Corporation under its profile on the System of Electronic Document Analysis and Retrieval at www.sedar.com; and

"Resident Canadian" has the particular meaning as described by the Act to such expression but, as a summary, includes a Canadian citizen and a permanent resident within the meaning of the *Immigration and Refugee Protection Act*, habitually residing in Canada.

"Special Resolution" means a resolution adopted by two-thirds at least of the votes cast by the shareholders who voted in respect of that resolution or signed by all the shareholders entitled to vote on that resolution.

"Stock Exchange" means, at any time, the Toronto Stock Exchange and any other stock exchange on which any securities of the Corporation are listed for trading at the applicable time.

"Timely Notice" has the meaning ascribed thereto in Section 27.

"Unanimous Shareholders Agreement" means an agreement described in subsection 146(1) of the Act entered into among all the shareholders of the Corporation or a declaration of the sole shareholder of the Corporation described in subsection 146(2) of the Act.

BUSINESS OF THE CORPORATION

1. Registered Office. The registered office of the Corporation is situated in the Province specified in the Articles, at such address as the Board of Directors may determine.

2. Offices. The Corporation may, in addition to its registered office, establish and maintain any other offices and agencies elsewhere within or outside Canada.

3. Execution of Instruments. Deeds, documents, bonds, debentures, transfers, assignments, contracts, obligations, certificates and other instruments may be signed on behalf of the Corporation by one person who holds one of the following offices: Chairperson of the Board, the President and Chief Executive Officer, Chief Financial Officer, Chief Operating Officer, or Director. In addition, the Board may from time to time direct the manner in which and the person or persons by whom any particular instrument or class of instruments may or shall be signed. Any signing officer may affix the corporate seal, if any, to any instrument requiring the same.

4. Shareholder Vote. In the event an approval of the Corporation's shareholders is required pursuant to any constituting document of the Corporation or any directors' resolution, the Corporation shall seek a shareholder vote thereon in accordance with the applicable provisions of the Act and the Corporation's shareholders' approval shall be deemed to have been given or withheld in accordance with the provisions of the Act relating to the Corporation's shareholders' approval sought.

5. Dissent Right. In the event a vote of the Corporation's shareholders is sought pursuant to Section 4 and the Act provides for a right of dissent by the shareholders, the Corporation's shareholders may exercise a right of dissent in the manner provided for in the Act subject to applicable law.

SHAREHOLDERS

6. Annual Meeting. The annual meeting of the shareholders of the Corporation shall be held on such date each year and at such time as may be fixed by the Board of Directors, to receive and consider the financial statements with the report of the Auditor, to elect directors, to appoint an Auditor and to fix or to authorize the Board of Directors to fix the Auditor's

remuneration, and to consider, deal with and dispose of such other business as may lawfully come before the meeting. The annual meeting of the shareholders of the Corporation shall be called no later than six (6) months after the end of the preceding financial year.

7. Special Meetings. Special meetings of the shareholders may be called at any time as determined by the President and Chief Executive Officer or the Board of Directors.

8. Place of Meetings. Meetings of the shareholders shall be held at the registered office of the Corporation or at any other place in Canada that may be fixed by the Board of Directors. Meetings of the shareholders may be held outside Canada at the place specified in the Articles or if all shareholders entitled to vote thereat so agree; a shareholder who attends a meeting held outside Canada is deemed to have agreed to it being held outside Canada except when he or she attends for the express purpose of objecting to the transaction of any business on the grounds that the meeting is not lawfully held.

9. Notice of Meetings. Notice of each annual meeting and of each special meeting of the shareholders shall be delivered to the shareholders entitled to vote thereat, the directors and the Auditor or, in the discretion of the person charged with the giving of such notice, mailed by ordinary mail or transmitted by facsimile or e-mail to the shareholders who at the close of business on the record date for notice as determined by the Board are entered in the books of the Corporation, the directors and the Auditor, at their respective addresses or facsimile numbers, not less than twenty-one (21) days and not more than sixty (60) days prior to the date fixed for the meeting. In the event that securities of the Corporation are listed on a Stock Exchange, notice of the annual meeting of shareholders shall also be given to such Stock Exchange and any other applicable regulatory authority. If the address of the shareholder is not entered in the books of the Corporation, the notice may be sent as aforesaid to the address that the person sending the notice considers to be most likely to reach such shareholder promptly. The irregularity in the notice of meeting or the delivery thereof, including the accidental omission of giving it or the non-reception by a shareholder, a director or the Auditor, does not affect the validity of the procedures at the meeting.

Such notice shall specify the date, time and place of each meeting. The notice of the annual meeting may, but need not, specify the nature of the business when such meeting is called only to consider the financial statements with the report of the Auditor, to elect directors and to re-appoint the incumbent Auditor. The notice of the annual meeting at which other business shall be transacted, as well as the notice of special meeting, shall state:

(a) the nature of business to be considered in sufficient detail to permit the shareholders to form a reasoned judgment thereon; and

(b) the text of any Special Resolution to be submitted to the meeting.

It is not necessary to give notice of the reconvening of an adjourned meeting other than by announcement at the earliest meeting that is adjourned; a new notice of meeting is, however, required if the meeting of the shareholders is adjourned one (1) or more times for an aggregate of thirty (30) days or more.

In the case of joint shareholders, the notice of meeting and any document pertaining to the meeting may be sent to whichever of such persons is named first in the securities register of the Corporation. Any notice and documents so given shall be sufficient for all of them.

The signature to any notice of meeting may be written, stamped, typewritten, printed or otherwise mechanically reproduced thereon.

A certificate of the Secretary or of any other duly authorized officer of the Corporation in office at the time of the making of the certificate shall be conclusive evidence that may be set up against any shareholder, director or the Auditor of the sending or delivery of a notice of meeting.

10. Waiver of Notice. A shareholder or any other person entitled to attend a meeting of shareholders may waive the notice of a meeting of the shareholders prior to, during or after the holding of such meeting. His or her sole attendance at a meeting is a waiver except where he or she attends a meeting for the express purpose of objecting to the transaction of any business on the grounds that the meeting is not lawfully called.

11. Chairperson. The President and Chief Executive Officer of the Corporation, or such other person as may from time to time be appointed for that purpose by the Board of Directors, shall preside at meetings of shareholders.

12. Quorum. Two (2) or more persons present in person or represented in accordance with Section 13 below and holding not less than twenty-five percent (25%) plus one of the aggregate number of votes attached to all the voting shares for such meeting shall constitute a quorum at an annual or special meeting of the shareholders, regardless of the actual number of persons physically present.

If a quorum is present at the opening of a meeting, the shareholders present or represented may proceed with the business of the meeting, even though a quorum is not maintained throughout the meeting.

If a quorum is not present at the opening of a meeting, the shareholders present or represented may, by a majority vote to that effect, adjourn the meeting to a fixed time and place, but may not transact any other business.

If a quorum is present at the reconvening of the meeting so adjourned, said meeting may proceed, failing which, a new meeting shall be called.

13. Proxy. Shareholders shall be entitled to vote in person or, if a body corporate, through a representative duly authorized by resolution of the directors or other governing body of such body corporate. Shareholders shall also be entitled to vote by proxy.

The Corporation shall solicit proxies and provide proxy statements for all meetings of shareholders in the manner provided in the Act, and shall file copies of such proxy solicitations in accordance with the applicable regulatory and Stock Exchange Requirements.

A proxyholder need not be a shareholder of the Corporation and may serve as proxyholder for several shareholders.

Signatures of proxies need not be witnessed.

The Board of Directors may, in the notice of a meeting of shareholders, specify a date and a time limit when proxies to be used at a meeting must be deposited with the Corporation or its mandatary; such date and time limits shall not precede the meeting by more than forty-eight (48) hours, excluding Saturdays and statutory holidays.

14. Participation by Telephone or Electronic Means and Meetings Held by Telephone or Electronic Means. Any person entitled to attend a meeting of shareholders may participate in the meeting using means permitting all participants to communicate adequately with each other, if the Corporation makes available such a communication facility, in particular, telephonic or electronic means. A person participating in a meeting by such means is deemed to be present at the meeting.

The directors or the shareholders, as the case may be, who call a meeting may determine that the meeting shall be held entirely by means permitting all participants to communicate adequately with each other, in particular, by telephonic or electronic means.

15. Voting Right. Subject to the provisions of the Articles and the Act, each shareholder shall have as many votes as he or she or she has voting shares of the Corporation.

16. Joint Shareholders. If two or more persons hold shares jointly, any one of them present in person or represented by proxy at a meeting of shareholders may, in the absence of the other or others, vote the shares. However, if two or more of those persons who are present, in person or by proxy, vote, they shall vote as one on the shares jointly held by them.

17. Decisions Taken by the Majority. Unless otherwise provided in the Act, all matters submitted to a meeting of shareholders will be decided by Ordinary Resolutions.

18. Casting Vote. In the event of an equality in the voting, the Chairperson will have no casting vote.

19. Vote by a Show of Hands. Unless a vote by ballot is requested, the vote shall be taken by a show of hands. In such case, the shareholders or their proxyholders shall vote by raising their hands, and the number of votes shall be calculated in accordance with the number of raised hands.

20. Ballot. If the Chairperson so orders or a shareholder or proxyholder entitled to vote so requests, the vote shall be taken by ballot. A request for a vote by ballot may be made at any time prior to the adjournment of the meeting, even after the holding of a vote by a show of hands, and such a request may also be withdrawn. Each shareholder or proxyholder shall remit to the scrutineers one or more ballots, on which he or she shall enter the manner in which he or she shall cast the votes he or she has and, as the case may be, his or her name and the number of votes he or she has. Whether or not a vote by a show of hands has previously been taken on the

same matter, the result of a ballot shall be deemed to represent the resolution of the meeting in respect thereof.

21. Electronic voting. The Corporation may allow the shareholders and their proxyholders to vote by means of a telephonic or electronic communication facility it makes available for that purpose and in conformity with the explanation and instructions it provides them, inasmuch as this facility enables the votes to be gathered in a manner that permits their subsequent verification and permits the tallied votes to be presented to the Corporation without it being possible for the Corporation to identify how each shareholder or group of shareholders voted.

22. Procedure at Meetings. The Chairperson of any meeting of shareholders shall be responsible for conducting the procedure thereat in all respects, and his or her decision on any matter, even a matter pertaining to the validity or non-validity of a proxy and the receivability or non-receivability of a motion, shall be final and binding on all the shareholders.

Unless a ballot is demanded a declaration by the Chairperson that a resolution has been carried or defeated, with or without qualification of unanimity, by a particular majority, and an entry to this effect in the minutes of the meeting shall be conclusive evidence of the fact.

At all times during the meeting, the Chairperson, of his or her own initiative or without the assent of the shareholders given by a simple majority, for a valid reason, such as a disturbance or confusion rendering the harmonious and orderly conduct of the meeting impossible, may adjourn the meeting from time to time and no notice of any such adjourned meeting need be given; a new notice of meeting is, however, required if the meeting of the shareholders is adjourned one (1) or more times for an aggregate of thirty (30) days or more.

Should the Chairperson fail to carry out his or her duties in good faith, the shareholders may remove him or her at any time and replace him or her by another person chosen from among their number.

The directors of the Corporation shall be entitled, in such sole capacity, to attend meetings of shareholders and to take the floor thereat.

23. Scrutineers. The Chairperson at any meeting of shareholders may appoint scrutineers (who may but need not be directors, officers, employees, or shareholders of the Corporation), who shall act in accordance with the directives of the Chairperson.

24. Addresses of Shareholders and Subsequent Transferees. Every shareholder shall furnish to the Corporation a mailing or electronic address to which all notices intended for such shareholder may be sent. Every person who, by operation of law, transfer or other means whatsoever, shall be entitled to any share, shall be bound by every notice in respect of such share which was given before his or her name and address were entered on the register to the person whose name appears on the register at the time such notice is given.

25. Signed Resolutions. A resolution in writing signed by all the shareholders entitled to vote on that resolution at a meeting of shareholders shall be as valid as if it had been passed at a

meeting of the shareholders. A copy of each signed resolution shall be kept with the minutes of the meetings of shareholders. Written resolutions of the shareholders may also be adopted to the extent permitted under the Act and the rules of any applicable Stock Exchange.

NOMINATION OF DIRECTORS

26. Eligibility for Nomination. Only persons who are nominated in accordance with the procedures set out in Sections 26 to 33 of the present by-laws (the "**Director Nomination By-laws**") shall be eligible for election as directors to the Board of Directors. Nominations of persons for election to the Board of Directors may only be made at an annual meeting of shareholders, or at a special meeting of shareholders called for any purpose which includes the election of directors to the Board of Directors, as follows:

(a) by or at the direction of the Board of Directors or an authorized officer of the Corporation, including pursuant to a notice of meeting;

(b) by or at the direction or request of one or more shareholders pursuant to a proposal made in accordance with the provisions of the Act or a requisition of shareholders made in accordance with the provisions of the Act; or

(c) by any person (a "**Nominating Shareholder**"), who: (i) is, at the close of business on the date of giving notice provided for in these Director Nomination By-laws (the "**Nominating Shareholder's Notice**") and on the record date for notice of such meeting, either entered in the securities register of the Corporation as a holder of one or more shares carrying the right to vote at such meeting or who beneficially owns shares that are entitled to be voted at such meeting; and (ii) has given timely notice in proper written form as set forth in these by-laws.

For the avoidance of doubt, the foregoing paragraph shall be the exclusive means for any person to bring nominations for election to the Board of Directors before any annual or special meeting of shareholders of the Corporation.

In addition to any other requirements under applicable laws, for a nomination to be made by a Nominating Shareholder, the Nominating Shareholder must have given the Nominating Shareholder's Notice thereof that is both timely and in proper written form (in accordance with this by-law) to the Secretary of the Corporation at the head office of the Corporation.

27. Timely Notice Period for Nominating Shareholder's Notice. For a nomination made by a Nominating Shareholder to be timely notice (a "**Timely Notice**"), the Nominating Shareholder's Notice must be received by the Secretary of the Corporation:

(a) in the case of an annual meeting of shareholders, not less than 30 nor more than 65 days prior to the date of the annual meeting of shareholders; provided, however, that in the event that the annual meeting of shareholders is to be held on a date that is less than 50 days after the date (the "**Notice Date**") on which the first public announcement of the date of the annual meeting was made, notice by

the Nominating Shareholder may be made not later than the close of business on the tenth (10th) day following the Notice Date; and

(b) in the case of a special meeting (which is not also an annual meeting) of shareholders called for any purpose which includes the election of directors, not later than the close of business on the fifteenth (15th) day following the day on which the first public announcement of the date of the special meeting is made by the Corporation.

28. Form of Nominating Shareholder's Notice. To be in proper written form, a Nominating Shareholder's Notice to the Secretary of the Corporation must:

(a) disclose or include, as applicable, as to each person whom the Nominating Shareholder proposes to nominate for election as a director (a "**Proposed Nominee**"):

(A) such Proposed Nominee's name, age, business and residential address, principal occupation or employment for the past five years, status as a "resident Canadian" (as such term is defined in the Act);

(B) such Proposed Nominee's qualifications to serve as a director under applicable law and the rules of any applicable stock exchange;

(C) such Proposed Nominee's direct or indirect beneficial ownership in, or control or direction over, any class or series of securities of the Corporation, including the number or principal amount and the date(s) on which such securities were acquired;

(D) any relationships, agreements or arrangements, including financial, compensation and indemnity related relationships, agreements or arrangements, between the Proposed Nominee or any affiliates or associates of, or any person or entity acting jointly or in concert with, the Proposed Nominee and the Nominating Shareholder;

(E) such Proposed Nominee's written consent to being named in the notice as a nominee and to serving as a director of the Corporation if elected; and

(F) any other information that would be required to be disclosed in a dissident proxy circular or other filings required to be made in connection with the solicitation of proxies for election of directors pursuant to the Act or Applicable Securities Laws.

(b) disclose or include, as applicable, as to each Nominating Shareholder and each beneficial owner, if any, giving the Nominating Shareholder's Notice:

(A) such Nominating Shareholder's name, business and residential address and direct or indirect beneficial ownership in, or control or direction over, any class or series of securities of the Corporation, including the number or principal amount and the date(s) on which such securities were acquired;

(B) such Nominating Shareholder's interests in, or rights or obligations associated with, an agreement, arrangement or understanding, the purpose or effect of which is to alter, directly or indirectly, the person's economic interest in a security of the Corporation or the person's economic exposure to the Corporation;

(C) any relationships, agreements or arrangements, including financial, compensation and indemnity related relationships, agreements or arrangements, between the Nominating Shareholder or any affiliates or associates of, or any person or entity acting jointly or in concert with, the Nominating Shareholder and any Proposed Nominee;

(D) any proxy, contract, arrangement, agreement or understanding pursuant to which such person, or any of its affiliates or associates, or any person acting jointly or in concert with such person, has any interests, rights or obligations relating to the voting of any securities of the Corporation or the nomination of directors to the board;

(E) a representation that the Nominating Shareholders is a holder of record of securities of the Corporation, or a beneficial owner, entitled to vote at such meeting and intends to appear in person or by proxy at the applicable shareholders' meeting to propose such nomination;

(F) a representation as to whether such person intends to deliver a proxy circular and/or form of proxy to any shareholder of the Corporation in connection with such nomination or otherwise solicit proxies or votes from shareholders of the Corporation in support of such nomination; and

(G) any other information relating to such person that would be required to be included in a dissident proxy circular or other filings required to be made in connection with solicitations of proxies for election of directors pursuant to the Act or as required by Applicable Securities Laws.

A Nominating Shareholder's Notice shall be promptly updated and supplemented, if necessary, so that the information provided or required to be provided in a Nominating

Shareholder's Notice shall be true and correct in all material respects as of the date that is ten (10) business days prior to the date of the meeting, or any adjournment or postponement thereof.

29. Notwithstanding any other provisions of these by-laws, any notice (including the Nominating Shareholder's Notice), or other document or information required to be given to the Secretary pursuant to the Director Nomination By-laws may only be given by personal delivery, facsimile transmission or by email (at such email address as may be stipulated from time to time by the Secretary for the purposes of such notice), and shall be deemed to have been given and made only at the time it is served by personal delivery to the Secretary at the address of the principal executive offices of the Corporation, email (at the address as aforesaid) or sent by facsimile transmission (provided that receipt of confirmation of such transmission has been received); provided that if such delivery or electronic communication is made on a day which is a not a business day or later than 5:00 p.m. (Montreal time) on a day which is a business day, then such delivery or electronic communication shall be deemed to have been made on the next following day that is a business day.

30. Waiver of Director Nomination By-laws. The Board may, in its sole discretion, waive any requirement of the Director Nomination By-laws.

31. Determination of Eligibility of the Proposed Director by the Chair. The chair of any meeting of shareholders of the Corporation shall have the power to determine whether any proposed nomination is made in accordance with the provisions of the Director Nomination By-laws, and if any proposed nomination is not in compliance with such provisions, must declare that such defective nomination shall not be considered at any meeting of shareholders.

32. Appearance of Proposed Nominee before GHRC Committee. Despite any other provision of the Director Nomination By-laws, if the Nominating Shareholder (or a qualified representative of the shareholder) does not appear at the meeting of shareholders of the Corporation to present the nomination, or if a Proposed Nominee fails to meet with the GHRC Committee at such committee's request, such nomination shall be disregarded, notwithstanding that proxies in respect of such nomination may have been received by the Corporation.

33. Inclusion in Proxy Statement. Nothing in the Director Nomination By-laws shall obligate the Corporation or the Board to include in any proxy statement or other shareholder communication distributed by or on behalf of the Corporation or the Board any information with respect to any proposed nomination or any Nominating Shareholder or Proposed Nominee.

BOARD OF DIRECTORS

34. Number. The Corporation shall be managed by a Board of Directors composed of the fixed number of directors indicated in its Articles. If the Articles establish a minimum and a maximum number of directors, the Board of Directors shall be composed of the fixed number of directors established by by-law passed by the Board of Directors or, failing this, selected by the shareholders within such limits.

35. Qualifications. Any natural person may be a director, except a person who is less than eighteen (18) years of age, a person under tutorship or curatorship, a person declared incapable by a court in Canada or in another country, an undischarged bankrupt or a person prohibited by an applicable court or by law from holding the office of director. Unless otherwise provided in the Articles, a director need not be a shareholder.

At least twenty-five percent (25%) of the directors shall be Resident Canadians, unless otherwise set out in the Act. A retiring director, if otherwise qualified, shall be eligible for re-election.

36. Election and Term of Office. Unless the Articles of the Corporation provide for cumulative voting, or confer upon the holders of a category or a series of shares the exclusive right to elect one (1) or more directors, in which case, the provisions of the Articles shall prevail, each director shall be elected at the annual meeting at which an election of directors is required, except for appointing a director following a vacancy occurring during the term or for the election of one or more additional directors. Each director shall be elected either for a fixed term, which shall terminate no later than at the close of the next following annual meeting. It shall not be necessary for all the directors to have the same term of office. Provided that no new directors have been elected in a meeting of shareholders, the term of the directors continue until the election or appointment of their successors.

37. Consent. A director who is elected or appointed must consent to hold office as such, (i) by not refusing to hold office if he or she is present at the meeting when the election or appointment takes place, (ii) by consenting to hold office in writing before the election or appointment or within ten (10) days if he or she is not present at the meeting, or (iii) by acting as a director pursuant to his or her election or appointment.

38. Resignation. A director may resign his or her office by written notice to the Corporation. Reasons need not be given for a resignation. Unless a subsequent date is stipulated in such notice, the resignation shall take effect on the date it is sent.

39. Removal. Subject to the Articles of the Corporation, any director may be removed by Ordinary Resolution at a special meeting of shareholders. The removal of a director, as well as his or her election, shall be at the discretion of the shareholders. A director informed of his or her imminent removal may state in a written statement to the Corporation the reason for his or her opposition to such removal, and the Corporation shall forward such written declaration to the shareholders authorized to vote in the circumstances and to the Director of Corporations Canada.

A vacancy created by the removal of a director may be filled by the shareholders at the meeting at which the removal took place; where such is the case, the notice of calling of the meeting shall mention that an election is to be held if the resolution for removal is carried.

Where the holders of a specific class or series of shares have an exclusive right to elect a director, he or she may only be removed by Ordinary Resolution at a special meeting of such shareholders called for that purpose.

The removal of a director, as well as his or her election, shall be at the discretion of the shareholders. A director may be removed at any time and such removal need not be based on any particular grounds, whether serious or not. Neither the Corporation nor the shareholders voting in favour of the removal shall incur any liability toward the director by the mere fact of his or her removal, even if there be no grounds therefore.

40. Vacancy. The office of a director shall become vacant as of the moment his or her resignation or removal takes effect; likewise, a vacancy shall be created the moment a director is no longer qualified to fulfill his or her duties in accordance with Section 35, or if he or she should die.

41. Filling of Vacancies and Appointments. If a vacancy occurs in the Board of Directors, the directors then in office shall have the power to appoint for the remainder of the term any other qualified person as a director. However, the directors may continue to act notwithstanding one or more vacancies provided a quorum exists. If there is no quorum, the remaining directors shall forthwith call a special meeting of shareholders to fill the vacancy, in accordance with Section 111 of the Act.

In addition to filling vacancies on the Board of Directors, the directors may at any time, without exceeding the number of directors provided by the Articles and subject to the terms of any agreement between shareholders of the Corporation and the Corporation, appoint one or more additional directors who shall hold office for a term expiring not later than the close of the next annual meeting of shareholders, provided that the total number of directors so appointed may not exceed one-third (1/3) of the number of directors elected at the previous annual meeting of the shareholders.

42. Remuneration. Subject to restrictions in the Articles of the Corporation, the remuneration to be paid to the directors shall be such as the directors shall fix from time to time by resolution of the Board of Directors and such remuneration shall be in addition to the salary or remuneration of any officer, employee or supplier of services of the Corporation who is also a member of the Board of Directors, unless a resolution states otherwise. The directors may also be reimbursed for travel and other expenses incurred by them in connection with their duties.

43. General Powers of Directors. Subject to restrictions in a Unanimous Shareholders Agreement, the directors of the Corporation shall manage or supervise the management of the business and affairs of the Corporation and may make or cause to be made for the Corporation any contract which it may by law enter into. The directors shall exercise all such powers and authority as the Corporation by statute or by its Articles is authorized to exercise and do. The directors shall always act by resolution.

The directors may, in particular, purchase or dispose of, by purchase, sale, lease, exchange, hypothec or otherwise, stocks, rights, warrants, options and other securities, buildings and other movable or immovable property or any right or interest therein; for each transaction, they shall fix the consideration and other conditions.

44. Delegation. The directors may, by resolution, delegate all or any of the powers conferred on the Board by Section 43 or by the Act to a director, a committee of directors or any officer to such extent and in such manner as the directors shall determine at the time of each such resolution.

45. Irregularity. Notwithstanding that it be subsequently discovered that there was some defect in the election of the board of directors or of any director or in the appointment of any officer, or the absence or loss of his or her qualification, all acts regularly done by them shall be as valid and binding upon the Corporation as if the election or appointment had been regular or each person had been qualified.

46. Use of Property or Information. All directors and officers shall, in exercising their powers and discharging their duties, act honestly and in good faith with a view to the best interests of the Corporation. No director may mingle the Corporation's property with his or her own property or use for his or her own profit or that of a third person any property of the Corporation or any information he or she obtains by reason of his or her duties, unless he or she is expressly and specifically authorized to do so by the shareholders of the Corporation.

47. Conflicts of Interest. Each director shall avoid placing himself or herself in any situation where his or her personal interest would be in conflict with his or her obligations as a director of the Corporation.

He or she shall promptly disclose to the Corporation any interest he or she has in an enterprise or other entity that may place him or her in a situation of conflict of interest and any right he or she may set up against it, indicating their nature and extent, where applicable. Such disclosure of interest shall be entered in the minutes of the meetings of directors. A general disclosure shall be valid as long as the facts have not changed, and the director need not repeat it for a specific subsequent transaction.

48. Contracts or Transactions with the Corporation. A director or an officer may, even in performing his or her duties, acquire, directly or indirectly, rights in the Corporation's property or enter into material contracts or transactions with the Corporation, or be a director, an officer or a holder of a material interest in a party to such contract or transaction. He or she shall then, in accordance with Section 120 of the Act, disclose in writing to the Corporation or request to have entered in the minutes of meetings of directors the nature and extent of his or her interest in such contract or transaction, even if such contract or transaction, within the scope of the normal business activity of the Corporation, does not require the approval of either the directors or the shareholders. For the purposes of this by-law, a general notice that the director or officer is a director, an officer or a holder of a material interest in a body corporate and is to be regarded as interested in any contract or transaction made with that body corporate, is a sufficient declaration of interest.

A director who is so interested in a contract shall not discuss or vote on such resolution to approve the contract or transaction unless the contract or transaction is one of the contracts or transactions referred in subsection 120(5) of the Act, that is, relating primarily to the

remuneration or indemnification of such director, or a contract with an affiliate of the Corporation.

At the request of the President and Chief Executive Officer or any director, the interested director shall leave the meeting while the Board of Directors discusses and votes on the contract concerned.

Neither the Corporation nor any of its shareholders may contest the validity of a contract or transaction entered into with a director or an officer of the Corporation, or with a party of which such director or officer is a director, an officer or a holder of a material interest, for such sole reason or for the reason that he or she was present or was counted to determine whether a quorum existed at the meeting, provided such director or officer has disclosed his or her interest as aforementioned, the Board of Directors of the Corporation has approved the contract or transaction, and the contract or transaction was, at that time, reasonable and fair for the Corporation.

Such a contract or transaction is not invalid by reason only of the interest of a director or officer in it or of his or her failure to disclose this interest as aforementioned, provided such director or officer acted honestly and in good faith, the contract or transaction is approved or confirmed by Special Resolution at a meeting of the shareholders, disclosure of the interest is made to the shareholders in a manner sufficient to indicate its nature before such contract or transaction is approved or confirmed, and the contract or transaction is reasonable and fair to the Corporation when it is approved or confirmed.

MEETINGS OF THE BOARD OF DIRECTORS

49. Calling of Meetings. Every year, immediately after the annual meeting of the shareholders, a meeting of the new directors present shall be held without further notice if they constitute a quorum, to appoint the officers of the Corporation and consider, deal with and dispose of any other matter.

Meetings of the Board of Directors may be called by or by order of the Chairperson of the Board of Directors, if any, the President and Chief Executive Officer of the Corporation or two (2) directors and may be held anywhere within or outside Canada. A notice of each meeting, specifying the place, date and time, shall be sent to each director at his or her residence or usual place of business. The notice shall be sent no less than two (2) days prior to the date fixed for the meeting by ordinary or registered mail or by facsimile or electronic mail. In the absence of an address for a director, the notice may be sent to the address at which the sender considers that the notice is most likely to reach the director promptly.

The Board of Directors may resolve to hold periodic or fixed meetings of the Board of Directors at such place, within Canada or elsewhere, with or without notices of meeting.

It is not necessary to give notice of the reconvening of an adjourned meeting if the date, time and place of the reconvening of this meeting are announced at the initial meeting.

Any director may waive in writing the notice of a meeting of the Board of Directors before, during or after the holding thereof. His or her sole presence is equivalent to a waiver unless he or she attended the meeting solely to object to the holding of the meeting on the ground that the manner of calling it was irregular.

Except in the case of matters referred to in subsection 115(3) of the Act, including, in particular, the declaration of dividends, the issuance of securities, the acquisition of shares issued by the Corporation, the approval of the annual financial statements, vacancies in the Board of Directors or in the office of Auditor and the adoption, amendment or repeal of the by-laws, no notice of any meeting of the Board of Directors need specify the purpose or the business to be transacted at a meeting.

50. Participation by Telephone or Electronic Means. Directors may, if all are in agreement, participate in a board meeting using means permitting all participants to communicate adequately with each other, in particular, by telephonic or electronic means. A director participating in the meeting by such means shall be deemed to have been present at that meeting. The directors participating by telephonic means shall then vote by a voice vote, in derogation of Section 54 hereinbelow. An electronic vote is deemed to have been given by show of hands or by ballot, as the case may be.

51. Quorum. A majority of the directors in office shall constitute a quorum for a meeting of the Board of Directors. A quorum shall be present for the entire duration of the meeting. If the Board of Directors is composed of a sole director, the decision of such director recorded in writing constitutes the meeting.

When the quorum is reached, notwithstanding any vacancy on the Board of Directors, the directors may exercise all their powers; however, no business shall be transacted at a meeting of directors unless at least twenty-five per cent (25%) of the directors present thereat are Resident Canadian directors, except where (a) a Resident Canadian director who is unable to be present approves in writing, or by telephonic, electronic or other communication facility, the business transacted at the meeting and (b) at least twenty-five per cent (25%) of the directors present thereat would have been Resident Canadian directors had that director been present at that meeting.

52. Meeting Chairperson and Secretary. Meetings of the Board of Directors shall be chaired by the Chairperson of the Board of Directors, if any, or, failing him or her, by the President and Chief Executive Officer of the Corporation if he or she is a director or, failing him or her, by a director designated for such purpose by the Chairperson of the Board or the President and Chief Executive Officer. The Secretary of the Corporation shall act as secretary of the meetings. The directors present at a meeting may nevertheless appoint any other person as Chairperson or secretary of such meeting.

53. Procedure. The meeting Chairperson ensures that the meeting is conducted smoothly and submits to the Board the motions on which a vote is to be taken and generally conducts the procedure thereat in all respects, in which regard his or her decision shall be final and binding on all the directors. Should the meeting Chairperson fail to submit a motion, any director may

submit it himself or herself before the meeting is adjourned or closed and, if such motion lies within the competence of the Board of Directors, the Board of Directors shall consider it. For such purpose, the agenda of each meeting of the Board of Directors shall be deemed to include a period for the submission of motions by the directors. Should the meeting Chairperson fail to carry out his or her duties in good faith, the directors may remove him or her at any time and replace him or her by another person.

54. Voting. Each director shall be entitled to one vote and all matters shall be decided by the majority of the votes cast. The vote shall be taken by a show of hands unless the meeting Chairperson or a director requests a ballot, in which case the vote shall be taken by ballot. If the vote is taken by ballot, the meeting secretary shall act as scrutineer and count the ballots. The fact of having voted by ballot shall not deprive a director of the right to express his or her dissidence in respect of the resolution concerned and to cause such dissidence to be entered. Voting by proxy shall not be permitted, and the meeting Chairperson shall have the casting vote in the case of an equality of votes.

55. Signed Resolution. A resolution in writing, signed by all the directors entitled to vote on that resolution at a meeting of directors, shall be as valid as if it had been passed at a meeting of directors. A copy of each signed resolution shall be kept with the minutes of the proceedings of the directors.

OFFICERS

56. Officers. The officers of the Corporation shall be the Chairperson of the Board, if appointed, the President and Chief Executive Officer, the Chief Financial Officer, the Chief Operating Officer, the Secretary, and such other officers as the Board of Directors may appoint and whose duties it may determine by resolution. Subject to those powers which, pursuant to the Act, may only be exercised by the Board of Directors, the officers of the Corporation shall have the powers, functions and duties prescribed by the Board of Directors, in addition to those specified in the by-laws. The same person may hold more than one office. None of the officers shall be required to be a director or a shareholder of the Corporation.

The Board of Directors may also appoint other agents, officers and employees of the Corporation within or outside Canada; the titles, powers, authority, and duties of such persons shall be determined by the Board of Directors.

In case of the absence of an officer or for any other reason that the Board of Directors may deem sufficient, the Board of Directors may delegate the powers and authority of such officer to any other officer or to a director of the Corporation.

57. Chairperson of the Board. Except as set forth herein, the Chairperson of the Board shall preside at all meetings of the Board of Directors.

58. President and Chief Executive Officer. The President and Chief Executive Officer shall be the chief officer of the Corporation and, subject to the control of the Board of Directors, shall supervise, administer and manage the business and affairs of the Corporation generally. The

President and Chief Executive Officer shall preside at all meetings of the shareholders and, in the event of the absence, inability or failure of the Chairperson of the Board to act, the President and Chief Executive Officer shall preside at all meetings of the Board of Directors.

59. Chief Financial Officer. Subject to the authority of the President and Chief Executive Officer, the Chief Financial Officer shall have general charge of the finances of the Corporation. He or she shall deposit the money and other valuable effects of the Corporation in the name and to the credit of the Corporation in a bank or another deposit institution designated by the Board of Directors.

60. Chief Operating Officer. The Chief Operating Officer shall, subject to the authority of the President and Chief Executive Officer, manage the operations of the Corporation generally. He or she shall comply with all instructions received from the Board of Directors and shall give to the Board of Directors or the members thereof the information that they require concerning the affairs of the Corporation. The Board of Directors may delegate to such Chief Operating Officer any of the powers of the Board except those that by law a Chief Operating Officer has no authority to exercise.

61. Secretary. The Secretary shall attend to the preparation and sending of all notices of the Corporation. He or she shall act as secretary at all shareholders' meetings and shall keep the minutes of all meetings of the Board of Directors, the committees of directors and the shareholders in a book or books to be kept for that purpose. He or she shall have charge of the records of the Corporation including books containing the names and addresses of the members of the Board of Directors of the Corporation, together with copies of all reports made by the Corporation and such other books or documents as the directors may prescribe. He or she shall be responsible for the keeping and filing of all books, reports, certificates and all other documents required by law to be kept and filed by the Corporation. He or she shall be subject to the control of the President and Chief Executive Officer.

62. Removal, Discharge and Resignation. The Board of Directors may, by the affirmative vote of the absolute majority of the Board, remove any officer, with or without cause, at any time. Any agent or employee who is not an officer of the Corporation may be discharged by the President and Chief Executive Officer or any other officer authorized for such purpose, with or without cause, at any time.

Any officer may resign his or her office at any time by delivering his or her resignation in writing to the President and Chief Executive Officer or the Secretary of the Corporation, or at a meeting of the Board of Directors, unless otherwise agreed.

63. Vacancy. Any vacancy occurring in the office of any officer may be filled by the Board of Directors.

64. Remuneration. The remuneration of all officers shall be fixed by the Board of Directors. The remuneration of all other agents, officers and employees of the Corporation shall be fixed by the President and Chief Executive Officer or any other officer authorized for such purpose.

COMMITTEES

65. Audit Committee. The Board of Directors shall elect from among its number an audit committee to be composed of at least three (3) directors. Members of the audit committee shall remain in office at the pleasure of the Board and while still directors. The audit committee shall have the powers and duties provided or required by the rules of the Act, of any Stock Exchange upon which the securities of the Corporation are listed and/or of any relevant securities regulatory authority.

66. GHRC Committee. The Board of Directors shall elect from among its number a governance, human resources and compensation committee (the "**GHRC Committee**") to be composed of at least three (3) directors. Members of the GHRC Committee shall remain in office at the pleasure of the Board and while still directors.

67. Other Committees. The Board of Directors may appoint any other committee that it may deem fit and delegate to such committee or committees any of the powers of the Board except those which, under the Act, a committee of directors has no authority to exercise. The members of any such committee need not be members of the Board of Directors. Except as otherwise provided by the Board of Directors, each such committee shall have the power to fix its quorum, which quorum shall consist of no less than a majority of its members, to appoint its own president, and to determine its own procedure.

INDEMNIFICATION OF DIRECTORS AND OFFICERS

68. Indemnity. Subject to the limitations provided by the Act, the Corporation shall indemnify a director or officer of the Corporation, a former director or officer of the Corporation or a person who acts or acted at the Corporation's request as a director or officer, or a person acting in a similar capacity, of another entity, and his or her heirs and legal representatives, against all costs, charges and expenses, including an amount paid to settle an action or satisfy a judgment, reasonably incurred by him or her in respect of any civil, criminal, administrative or investigative or other proceeding in which he or she is involved by reason of being or having been a director or officer of the Corporation or as a director or officer, or a person acting in a similar capacity, of such entity, if:

(a) he acted honestly and in good faith with a view to the best interests of the Corporation or, as the case may be, the entity; and

(b) in the case of a criminal or administrative action or proceeding that is enforced by a monetary penalty, he or she had reasonable grounds for believing that his or her conduct was lawful.

69. Insurance. The Corporation may purchase and maintain insurance for the benefit of any person referred to in Section 68 against such liability as the Board of Directors may from time to time determine, and as permitted by the Act.

70. Reimbursement and Advance of Costs. Subject to a contract specifying and restraining this obligation, the Corporation shall reimburse the director, officer and any other agent for the reasonable and necessary costs paid by him or her during the execution of his or her duties. This reimbursement shall be done after the presentation of all relevant documents. Moreover, the Corporation shall at his or her request advance moneys to such individual for the costs, charges and expenses referred to in Section 68, and the individual must repay the moneys if he or she does not fulfil the conditions set out in Section 68.

SHARE CAPITAL

71. Issue and Stock Options. Subject to all provisions contained in the Articles of the Corporation or in a Unanimous Shareholders Agreement limiting the allocation or issue of shares of the share capital of the Corporation, the directors may accept subscriptions for, allot, distribute, issue, in whole or in part, the unissued shares of the Corporation, grant options thereon or otherwise dispose thereof to any person, corporation, company, body corporate or other entity, upon the conditions and for the lawful consideration in compliance with the Articles of the Corporation which is determined by the directors, without any requirement to offer such unissued shares to persons who are already shareholders rateably to the shares held by them.

72. Share Certificates and Share Transfers. Certificates representing the shares of the share capital of the Corporation shall bear the signature of (a) at least one of the Corporation's directors or officers, or (b) a registrar or transfer agent of the Corporation, or an individual on their behalf. Such signatures may be engraved, lithographed or otherwise mechanically reproduced. Any certificate bearing a facsimile of the signatures of such authorized officers shall be deemed to have been signed manually, notwithstanding the fact that the deemed signatory has since ceased to be an officer of the Corporation.

73. Registration of Transfer. Subject to the provisions of the Act, no transfer of shares shall be registered in a securities register except upon presentation of the certificate representing such shares with a transfer endorsed thereon or delivered therewith duly executed by the registered holder or by his or her attorney or successor duly appointed, or, if no share certificate has been issued by the Corporation in respect of such share, unless or until either: (a) a duly executed transfer in respect thereof has been presented for registration, or (b) the transfer of ownership is conducted electronically in accordance with the provisions of an electronic, book-entry, direct registration service or other non-certificated entry or position maintained by the registrar and/or transfer agent of such shares; in each case, together with such reasonable assurance or evidence of signature, identification and authority to transfer as the Board may from time to time prescribe, and upon payment of all applicable taxes and any fees prescribed by the Board.

74. Transfer Agents and Registrars. The Board may from time to time appoint a registrar to maintain the securities register and a transfer agent to maintain the register of transfers. One person may be appointed to any number of the aforesaid positions. The Board may at any tme terminate any such appointment.

75. Securities Register. A central securities register shall be maintained by the Corporation or its agent at the registered office or at any other place in Canada designated by the directors.

The directors may from time to time provide that one (1) or more branch securities registers shall be maintained at such places within Canada or elsewhere as may be designated by a resolution and may appoint officers or agents to maintain the same and to effect and record therein transfers of shares of the share capital of the Corporation.

76. Lost or Destroyed Certificates. The Board of Directors may, upon conditions it shall establish, direct that one or more new certificates of shares may be issued to replace any certificate or certificates of shares theretofore issued by the Corporation that have been worn out, lost, stolen, or destroyed, and the Board of Directors, when authorizing the issuance of such new certificate or certificates, may, in its discretion, and as a condition precedent thereto, require the owner of the worn-out, lost, stolen or destroyed certificate or certificates or his or her legal representatives to give to the Corporation, a bond in such sum as it may direct, as indemnity against any claim that may be made against them for or in respect of the shares represented by such certificates alleged to have been worn out, lost, stolen or destroyed.

DIVIDENDS

77. Dividends. The Board of Directors may, periodically and in compliance with the law, declare and pay dividends to the shareholders, in accordance with their respective rights.

The Board of Directors may stipulate that a dividend be payable, in whole or in part, in shares of the Corporation.

A transfer of shares shall not transfer the right to the dividends declared thereon before the registration of the transfer of shares. When two (2) or more persons are registered as joint holders of one share, each of them may give a valid receipt for any dividend payable or paid on such share.

FISCAL YEAR AND AUDIT

78. Fiscal Year. The fiscal year of the Corporation shall be determined by the Board of Directors.

79. Audit. The shareholders, at each annual meeting, shall appoint an Auditor, who shall hold such office until the next annual meeting or until a successor has been appointed, unless he or she dies or resigns or his or her position otherwise becomes vacant. At least once in every fiscal year such Auditor shall examine the accounts of the Corporation and the financial statements to be presented at the annual meeting and shall report thereon to the shareholders. The remuneration of the Auditor shall be fixed by the shareholders or, if not so fixed, by the Board of Directors.

The Auditor shall be independent of the Corporation, of its affiliates, or the directors or officers of the Corporation or its affiliates in accordance with the Act. The shareholders may remove the Auditor from office at any time at a special meeting. A vacancy created by the removal of the Auditor may be filled at the meeting at which the Auditor is removed or, if not so

filled, may be filled by the Board of Directors. Any other vacancy which may occur shall be filled by the directors in accordance with Section 166 of the Act.

The shareholders may decide not to appoint an auditor for any fiscal year, by resolution receiving the consent of all the shareholders including those who otherwise are not qualified to vote. The resolution shall be valid only until the next annual meeting.

CORPORATION'S REPRESENTATION FOR CERTAIN PURPOSES

80. Declaration. The President and Chief Executive Officer, the Chairperson of the Board of Directors, the Chief Operating Officer, the Secretary and the Chief Financial Officer and each of them and, with the authorization of the Board of Directors, any other officer, employee or person shall be authorized and empowered to answer for the Corporation to all writs, orders or examinations upon articulated facts issued by any court and to declare for and on behalf of the Corporation any answer to writs of attachment by way of garnishment in which the Corporation is garnishee and to sign all affidavits and sworn declarations in connection therewith or any and all judicial proceedings to which the Corporation is a party and to make demands for assignment of property or petition for winding-up or receivership orders upon any debtor of the Corporation and to attend and vote at all meetings of creditors of the Corporation's debtors and grant proxies in connection therewith.

81. Representation at Meetings. The President and Chief Executive Officer, the Chairperson of the Board of Directors, the Chief Operating Officer, the Secretary and the Chief Financial Officer or any one of them or any other officer or person authorized by the Board of Directors shall represent the Corporation and attend and vote at any and all meetings of shareholders or members of any entity in which the Corporation holds shares or is otherwise interested, and any action taken or vote cast by them at any such meeting shall be deemed to be the act or vote of the Corporation.

MISCELLANEOUS PROVISIONS

82. Conflict with the Articles. In the event of conflict between the provisions of a by-law and those of the Articles, the latter shall prevail.

83. Amendments. The Board of Directors is empowered to adopt, abrogate or modified a by-law, but these measures apply only until the next annual or special meeting of shareholders. If the adoption, abrogation or modification is not confirmed or modified by Ordinary Resolution during the annual or special meeting, it will cease to apply, but only from this date. Any shareholder shall, according to Section 137 of the Act, propose the adoption, modification or abrogation of a by-law during an annual meeting.

84. Repeal and Effective Date. This By-Law is effective as of the date of the resolution of the Board of Directors of the Corporation, that is, on November 28, 2017. As a result, the general by-law in force prior to the date of such resolution of the Board, that is, the "General By-Laws" adopted as of March 24, 2015, shall be repealed on the date of the resolution of the Board. This repeal shall not affect any past application of the general by-law, nor affect the validity of steps

taken, resolutions adopted, or rights, privileges or obligations stemming from the general by-law prior to said repeal, nor of any contract entered into or commitment made under the former general by-law.

(s) Jonathan Ferrari
Jonathan Ferrari
President and Chief Executive Officer

ANNEXE E
RÉSOLUTION SPÉCIALE RELATIVE AU TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

IL EST PAR LES PRÉSENTES RÉSOLU, À TITRE DE RÉSOLUTION SPÉCIALE, QUE :

1. la Société soit, et elle est par les présentes, autorisée et habilitée à modifier ses statuts pour prévoir que la province où se situe le siège social de la Société soit transférée de l'Ontario au Québec;

2. tout administrateur ou dirigeant de la Société soit, et il est, par les présentes, autorisé à faire toute chose et à signer et à livrer tous les documents et tous les actes que ceux-ci peuvent, à leur discrétion, déterminer comme étant nécessaires ou souhaitables afin de donner pleinement effet à l'intention et à l'objet de la présente résolution.